

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

**LA QUESTION KURDE ET L'ÉMANCIPATION DES FEMMES KURDES SYRIENNES
AU ROJAVA : UNE LUTTE COMPATIBLE? UNE ANALYSE FÉMINISTE DES
EXPÉRIENCES DES FEMMES KURDES SYRIENNES AU ROJAVA ET DANS LA
DIASPORA FRANÇAISE**

**TRAVAIL DE RECHERCHE
PRÉSENTÉ
COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAÎTRISE EN SCIENCE POLITIQUE ET DROIT**

**PAR
JESSY LÉGER**

OCTOBRE 2020

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce document diplômant se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.10-2015). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

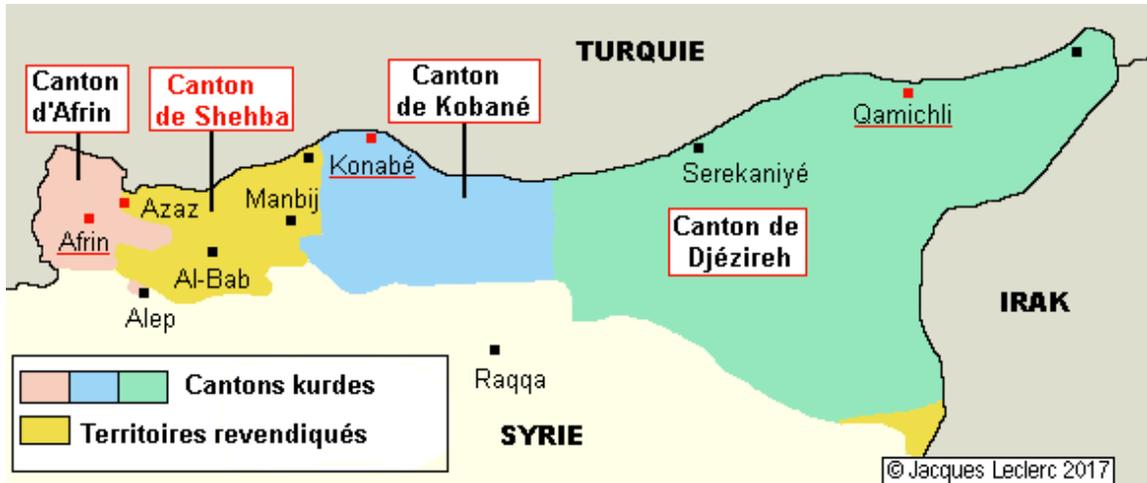
TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES FIGURES	v
LISTE DES ABRÉVIATIONS, DES SIGLES ET DES ACRONYMES	vi
RÉSUMÉ	vii
INTRODUCTION	1
1.1 Mise en contexte.....	1
1.2 Problématique.....	4
1.3 Pertinence scientifique	5
1.4 Méthodologie	7
CHAPITRE 1 : FÉMINISME ET PLURALITÉ	9
2.1 Cadre conceptuel.....	9
2.2 Critiques pour un féminisme situé	10
2.3 Émancipation, diaspora et agentivité	11
CHAPITRE 2 : LA DOUBLE LUTTE DES FEMMES KURDES EN SYRIE ET DANS LA DIASPORA FRANÇAISE.....	13
3.1 Revue de la documentation	13
3.2 PKK, femmes, milices et contradictions	14
3.3 Points de divergences sur l'implication des femmes kurdes pour Rojava	17
3.4 Solidarités transnationales : de la diaspora française à la terre mère	19
CHAPITRE 3 : CONSTATS, STRATÉGIES ET CONTRADICTION DES MOUVEMENTS FÉMINISTES KURDES AU NIVEAU LOCAL ET TRANSNATIONAL.....	22
4.1 Présentation des résultats : première partie	22
4.1.1 Théorie de la femme libre d'Abdullah Öcalan	23
4.1.2 Histoire du mouvement féministe des femmes kurdes	23
4.2 Les six structures patriarcales de Sylvia Walby.....	24
4.3 Rojava : le projet politique	27
4.4 Rojava : une utopie qui divise	30
4.5 Constats et contradictions : Une analyse des six structures patriarcales de Walby	31
4.5.1 Violence patriarcale	31
4.5.2 Sexualité patriarcale.....	34

4.5.3 Mode de production et relations entre homme et femmes au travail.....	36
4.6 Retour sur les résultats de la première partie- le cadre de Walby	36
CHAPITRE 4 : AUTODÉTERMINATION, SOLIDARITÉ ET RÉOLUTION 1325 ..	41
5.1 Voix des syriennes kurdes et agentivité : Les réseaux transnationaux de solidarité pour la paix en Syrie.....	41
5.2 L'expérience des femmes de la table du Conseil de Sécurité des Nations Unies ...	45
CONCLUSION.....	50

LISTE DES FIGURES

Carte du Rojava et de ses cantons



Source : axl.cefan.ulaval.ca

LISTE DES ABRÉVIATIONS, DES SIGLES ET DES ACRONYMES

CEDEF	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
CSNU	Conseil de Sécurité des Nations Unies
EI	État islamique (terme interchangé avec Daesh)
GNRD	Global Network for Rights and Development
HRW	Human Rights Watch
PKK	Partiya Karkerên Kurdistanê, Parti des travailleurs du Kurdistan
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
PYD	Partiya Yekîtiya Demokrat, Parti de l'Union démocratique
SDF	Forces démocratiques syriennes
TEV-DEM	Tevgera Civaka Demokratîk, Mouvement pour une société démocratique
UE	Union européenne
YAJK	Yekitiya Azadiye Jinen Kurdistan, Union de la liberté des femmes du Kurdistan
YPG	Yekîneyên Parastina Gel, Unités protection du peuple
YPJ	Yekîneyên Parastina Jin, Unités protection de la femme

RÉSUMÉ

Dans le cadre de notre recherche qui aborde l'enjeu choisi par les sciences politiques et juridiques, nous nous intéresserons à répondre à la question suivante : l'appui à la lutte pour l'autodétermination du peuple kurde à Rojava par la diaspora en France depuis 2012 est-elle assujettie à l'émancipation des femmes kurdes telles qu'avancées par Abdullah Öcalan? Puis, dans la deuxième partie de notre travail, nous aborderons cette sous-question : Dans quelle mesure la plateforme du Conseil de Sécurité des Nations Unies et la mobilisation de la Résolution 1325 sur l'implication des femmes dans le processus de paix, consiste un levier pour les Kurdes syriennes et les diasporas dans l'atteinte de l'émancipation des femmes? Notre objectif est double. En premier temps, nous avançons que la réponse est beaucoup plus complexe et nuancée qu'un simple « oui ou non » à la question de l'instrumentalisation des femmes et de son assujettissement à la lutte nationaliste. Bien qu'il existe de nombreuses contradictions au Rojava, nous défendons que l'agenda féministe et l'agenda nationaliste peuvent être complémentaires et que la résolution 1325 de l'ONU soit l'un des moyens d'y arriver. En deuxième temps, notre objectif est de rendre visible le rôle que la diaspora des Kurdes syriennes joue sur l'avancement des droits des femmes et du droit à l'autodétermination des Kurdes dans une perspective féministe transnationale. Notre étude est limitée à la période de 2012 à 2018. Finalement, les résultats de notre recherche démontrent que la révolution féministe n'est pas assujettie à la lutte nationaliste, mais que la Résolution 1325 n'est pas un levier important pour l'atteinte de l'émancipation des femmes syriennes.

Mots clés : Diaspora – Rojava - féminisme – droits des femmes - résolution 1325 – YPJ – auto-détermination

INTRODUCTION

1.1 Mise en contexte

En 2012, au milieu de la guerre civile en Syrie, les forces armées syriennes se replièrent face à la menace de l'État islamique (EI). La faction syrienne du Parti des travailleurs du Kurdistan (Partiya Karkerên Kurdistanê) (PKK)¹, le Parti de l'Union Démocratique (Partiya Yekîtiya Demokrat) (PYD) et ses deux ailes militaires, soit l'Unité protection de la femme (Yekîneyên Parastina Jin) (YPJ) et l'Unité protection du peuple (Yekîneyên Parastina Gel) (YPG), ont saisi l'occasion pour prendre le contrôle de trois cantons, Afrine, Kobané et Djézireh², au nord de la Syrie, pour y établir une fédération autonome kurde³ nommée Rojava. Il s'agit d'un projet politique guidé par des valeurs antiétatistes, anti-impérialistes, écologistes, pluriethniques et féministes, construit sur la forme d'une démocratie participative. Basée sur la théorie du « confédéralisme démocratique » d'Abdullah Öcalan, le chef kurde emprisonné par l'État turc en 1999 (Knapp, Flach et Ayboga, 2016, p. 39), cette doctrine politique et sociale a pour objectif l'autodétermination des peuples opprimés et l'émancipation des femmes. La justice de genre est matérialisée

¹ Le Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) est un groupe armé mené par Abdullah Öcalan, qui lutte pour un Kurdistan autonome, la démocratie et la reconnaissance des droits des Kurdes en Turquie, Syrie, Iran et Irak.

² En 2015, un nouveau canton, Sehba, a été créé après sa reprise à l'État islamique.

³ Le nombre de la population kurde demeure un mystère. Aucun des principaux pays où vivent les Kurdes (l'Iran, l'Irak, la Syrie et la Turquie) n'indique l'ethnie dans ses recensements. On estime leur nombre à 25-30 millions, ce qui fait d'eux une des plus grandes nations « apatride » du monde. Pour plus d'information, voir le Rapport de la Commission de la culture, de la science et de l'éducation pour l'Assemblée parlementaire.

principalement par l'inclusion des femmes dans tous les niveaux de la gouvernance politique et militaire (Shahvisi, 2018, p. 2).

Cette construction nationale émancipatrice et les prouesses de ses milices, surtout du YPJ, contre l'ennemi commun EI, observées lors de la recapture du canton de Kobané⁴, ont eu pour effet d'engendrer de vastes réseaux de solidarité transnationaux pour les Kurdes (Karagöz, 2017, p. 91). Avant Rojava et Kobané, seules les diasporas⁵ kurdes d'Europe, majoritairement en Allemagne, en France et en Suède, étaient politiquement et culturellement actives. (Johnston, 2006, para. 109-117).

Depuis leur exil, les Kurdes des diasporas se sont impliqués dans des mouvements militants pour sensibiliser l'opinion publique occidentale et internationale aux problèmes que subissent les Kurdes. Ces enjeux touchent principalement à l'autodétermination de leur peuple et aux persécutions subis par les Kurdes⁶ dans les différentes régions de l'ancien Kurdistan, soit en Turquie, en Irak, en Iran et en Syrie⁷ (Johnston, 2006, para. 113). À ce jour, la question kurde⁸ se résume par le refus de ces pays — et le mutisme de la communauté internationale à ce sujet — à accepter la création d'un État-nation dans le respect de leur droit à l'autodétermination, selon l'article 1 alinéa 2 de la Charte des Nations Unies (Répertoire de la pratique du conseil de sécurité des Nations Unies, 2018).

⁴ Kobané est une ville syrienne située à la frontière de l'État turque.

⁵ Le mot diaspora renvoie aux migrations volontaires et forcées Cohen (1995) et de Al-Ali (2007).

⁶ Les Kurdes ont été l'objet de nombreux épisodes violents d'oppression ethnique et religieux de la part de chacun de ces États.

⁷ À la tombée de l'Empire colonial ottoman au début du 20e siècle, le peuple kurde fut divisé par les grandes puissances sur quatre territoires du Moyen-Orient : l'Iran, la Turquie, l'Irak et la Syrie.

⁸ Les Kurdes sont la minorité ethnique non arabe la plus importante de la Syrie, représentant environ 10% d'une population de 13,8 millions. Plusieurs de leurs droits, protégés par le droit international, ont été violés. Pour en nommer quelques-uns : violation du droit à la citoyenneté de leur État natal, interdiction de parler sa langue, d'avoir accès à une éducation. Pour plus d'information, voir le rapport de Human Rights Watch, 1996 sur la Syrie.

Les femmes kurdes, peu importe la région, ont particulièrement été touchées par ces persécutions, à la fois en tant que femmes au sein d'une société traditionnellement patriarcale et en tant que kurde. Pendant des décennies, ces diverses formes de répressions ont amené les femmes à se coordonner pour mener une longue lutte politique contre le leadership politique des hommes (Al-Ali et Tas, 2017, cité dans Hahvisi, 2018, p. 2).

Pour sa part, la diaspora kurde syrienne en France regroupe des femmes qui étaient auparavant impliquées dans leur pays natal en Syrie ou en Turquie⁹ dans diverses causes politiques, ou encore dans la lutte armée dans leur région. Il y a aussi des femmes intellectuelles et activistes provenant de la première et seconde génération de l'exil, qui orientent leur lutte en Europe par rapport à trois axes d'oppression : l'oppression nationale des Kurdes, la violence patriarcale et le racisme au sein de la diaspora¹⁰ (Mojab et Gorman, 2007, p. 59). En 2004, des femmes kurdes de la diaspora de toutes les parts du Kurdistan ont déployé leurs efforts pour développer « La Charte des droits et des libertés des femmes des régions kurdes et de la diaspora » (Bengio, 2016, p. 45). Leurs mobilisations sont toujours d'actualité. Partout dans la diaspora, et plus particulièrement en Europe, elles mobilisent la plateforme du droit international et ses instruments, telles que la Convention pour l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF ou CEDAW en anglais) ainsi que la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies (CSNU) pour soutenir les avancés en matière de genre au Rojava en Syrie.

Bien que les femmes kurdes soient au centre de cette double révolution (révolution féministe et lutte pour l'autodétermination) qui s'inscrit dans l'histoire des luttes

⁹ Ici les femmes kurdes turques sont regroupées avec les femmes syriennes puisque leur lutte et leur appui pour Rojava sont intimement liés. Le PYD en Syrie est aussi la branche syrienne du PKK.

¹⁰ Notre traduction.

décolonisatrices¹¹, de nombreuses critiques ont été formulées quant à l'instrumentalisation de la lutte féministe par la lutte nationaliste.

Ce rapport de recherche aura donc pour objectif de faire lumière sur l'émancipation des femmes au Rojava à partir d'une perspective régionale, nationale, et internationale des voix des femmes Kurdes syriennes et de leur allié.e.s. Par ailleurs, nous tenterons d'offrir une critique du féminisme dominant en Occident, en opposition ou en relation avec le féminisme kurde au Rojava.

1.2 Problématique

Dans le cadre de notre recherche, nous tenterons de répondre à la question suivante : l'appui à la lutte pour l'autodétermination du peuple kurde à Rojava par la diaspora en France depuis 2012 est-elle assujettie à l'émancipation des femmes kurdes telles qu'avancées par Abdullah Öcalan? Puis, dans la deuxième partie de notre travail, nous aborderons cette sous-question : dans quelle mesure la plateforme du Conseil de Sécurité des Nations Unies et la mobilisation de la résolution 1325 sur l'implication des femmes dans le processus de paix, constituent un levier pour les Kurdes syriennes et les diasporas dans le processus d'émancipation des femmes?

Notre étude sera limitée à la période de 2012 à 2018. Enfin, en plus de présenter et d'analyser la situation dans la région, l'activisme politique de la diaspora française

¹¹ Dans son mémoire, Leila Faraj (2010) cite l'ouvrage de Hatem Mervel pour souligner la hiérarchisation des luttes nationalistes et féministes : « l'emphase sur l'unité des femmes et des hommes dans la lutte à la décolonisation a repoussé le questionnement critique des inégalités de pouvoir entre les hommes et les femmes au sein des cultures patriarcales » (Hatem, 1993, p. 42 citée dans Faraj, 2010, p. 40). Pour une lecture plus approfondie sur l'instrumentalisation des femmes dans les luttes nationalistes, voir Hatem Mervel, "Post-Islamist and Post-Nationalist Feminist Discourses." Dans Arab Women: Old Boundaries, New Frontiers. Judith E. Tucker, Bloomington : Indiana University Press (1993) pp. 29-47.

d'Europe sera étudié. Ce choix s'explique d'abord puisque ce pays détient la deuxième plus grande population de Kurdes de la diaspora après l'Allemagne (Fondation Institut kurde de Paris, s.d.), mais aussi en raison de nos compétences linguistiques (nous maîtrisons le français, mais pas l'allemand). En termes de méthodes de recherche, nous mobiliserons la littérature universitaire existante, des articles de médias et — dans une moindre mesure — la littérature grise qui traite de la justice de genre au Rojava. Cette même démarche a été retenue pour étudier l'action politique de la diaspora kurde et de leur allié.e.s.

Bien qu'à certains moments, nous ferons référence aux femmes kurdes comme si elles faisaient partie d'une même entité (iraniennes, turques, irakiennes et syriennes), « to make aspects of transnational kurdish culture and experience vivid » (Shahvisi, 2018, p. 3), notre analyse porte spécifiquement sur les femmes kurdes de la Syrie. Nous ne faisons aucune référence aux femmes kurdes iraniennes et irakiennes, puisque leur idéologie diffère radicalement de celle au Rojava (idem). À l'inverse, le PKK de la Turquie et le PYD du Rojava partagent les mêmes racines et sont très proches idéologiquement (Ibid, p. 5). Pour ces raisons, il nous arrivera de parler en même temps des femmes kurdes syriennes et turques, au cours de notre analyse.

1.3 Pertinence scientifique

Les groupes de la diaspora syrienne sont des acteurs clés dans la réalisation du projet politique des Kurdes du Rojava. Cela dit, l'activisme des femmes kurdes dans la diaspora est un sujet encore marginal (Baser, 2011, p. 14). Pourtant, l'implication des femmes kurdes des diasporas est un élément important à analyser puisque, comme Shahrzad Mojab et Rachel Gorman (2008) l'affirment, les femmes vivant dans les pays déchirés par la

guerre telle que la Syrie « are not allowed to actively participate in reconstruction in part due to the continuing conditions of war and occupation, the women of the diaspora find themselves in a position to contribute to the effort. » (p. 59) D'un point de vue des sciences politiques, il nous apparaît nécessaire de contribuer à mieux comprendre les mouvements des femmes kurdes au sein de la diaspora et leurs contributions dans l'avancement des droits des femmes au Rojava. Il est important de prêter attention aux voix de toutes les femmes, pour faire la lumière sur « the multiple dimensions of kurdish women's activism and (...) their meaningful involvement in conflict resolution and advancement of human rights » (Karaman et Ghorbani, 2015, para. 5), contrairement à la pratique des médias occidentaux qui ne s'intéressent qu'aux combattantes de l'YPJ.

Cette recherche est aussi importante pour les sciences juridiques puisque, à notre connaissance, les seuls juristes qui affirment incorporer le point de vue des femmes se limitent à suggérer que leur cause est instrumentalisée pour servir l'autodétermination du peuple. Selon nous, ces analyses ne présentent que des conclusions partielles. Dans aucune des analyses recensées, l'activisme politique des diasporas n'est pris en considération, comme la Représentation internationale du mouvement des femmes kurdes, créé en 2013 et basé à Paris, et qui pratique le lobbying et mobilise le droit international pour lutter pour la libération de toutes les femmes, notamment en invoquant les principes directeurs de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes (CEDEF). La lutte pour l'autodétermination est traitée par ce mouvement à deux niveaux : le droit à l'autodétermination du peuple kurde et le droit des femmes à l'autodétermination (Siquiera de Miranda, 2015, p. 38-39). La résolution 1325 de l'ONU en est un exemple. Non seulement est-il un site potentiel pour l'avancement des droits des femmes, mais il

offre aussi « a language recognized by states in which to claim an entitlement to be involved in policy and decision-making about peace building » (Charlesworth, 2006, p. 943).

Il existe un intérêt pour la communauté scientifique, selon nous, à développer un savoir dans une perspective féministe transnationale, quant aux liens entre l'autodétermination des Kurdes, les droits des femmes et les mobilisations de la diaspora kurde en France.

Notre travail sera divisé en deux parties : dans la première nous verrons s'il est vrai que la révolution féministe est assujettie à la cause nationaliste; dans la deuxième nous étudierons l'action politique des femmes kurdes de la diaspora française pour l'avancement des droits des femmes et la fin du conflit syrien. Nous avancerons que la réponse est beaucoup plus complexe et nuancée qu'un simple « oui ou non » à la question de l'instrumentalisation des femmes et de son assujettissement à la lutte nationaliste. Bien qu'il existe de nombreuses contradictions au Rojava, nous défendrons que l'agenda féministe et l'agenda nationaliste peuvent être complémentaires et que la résolution 1325 de l'ONU soit l'un des moyens d'y arriver.

1.4 Méthodologie

Dans le cadre de ce travail de recherche, nous avons opté pour une approche qui intègre la science juridique à la science politique. Cette méthodologie qui mise sur l'interdisciplinarité permet de mettre en lumière les points de convergences des deux disciplines, tout au long de notre travail. Nous avons choisi cette stratégie puisque pour nous, tout est d'abord, politique. Les femmes kurdes ont été accordées des droits dans une constitution, le Contrat Social, et des sites pour leur activisme politique (Schiller, 2019)

afin de parvenir à un État-nation féministe et se défaire des structures patriarcales. Le droit et l'emploi des conventions du droit international pour les droits humains quant à lui, constitue une plateforme de dialogue pour mener de l'avant leur cause, celle des femmes. Par conséquent, nous affirmons que le droit est *complémentaire* au politique quant à l'étude de l'émancipation des femmes kurdes en Syrie.

CHAPITRE 1 : FÉMINISME ET PLURALITÉ

2.1 Cadre conceptuel

Afin de répondre à notre question de recherche, nous allons mobiliser le cadre théorique des féministes postcoloniales. Nous avons choisi d'étudier notre question sous cet angle puisque nous y voyons des ressemblances avec la *science des femmes* des Kurdes, la « Jineolojî » (*jîn* signifie « femme » en kurde). Avant de présenter leurs ressemblances, nous allons présenter la Jineolojî de manière générale. La Jineolojî signifie la science des femmes et elle porte un œil critique sur les sciences positivistes, qui tendent à coloniser toutes les autres formes de savoir, souvent au détriment des femmes (Schäfers, 2017, p. 2). Comme paradigme théorique, la Jineolojî se base sur l'expérience des femmes kurdes qui vivent diverses formes d'oppression, mais plus spécifiquement la violence coloniale et patriarcale. En utilisant leur point de vue situé, cette nouvelle science des femmes leur permet de développer une méthodologie alternative aux systèmes de connaissances androcentriques existants. De plus, la Jineolojî articule une critique importante quant au féminisme occidental et expose ses limites flagrantes (*idem*).

L'ontologie du féminisme postcoloniale offre également une critique importante de l'eurocentrisme de la catégorie « femme » et de l'invisibilisation, par les féministes blanches des courants dominants, des différences quant à l'expérience du genre et des cultures des femmes colonisées. L'une de ces plus grande théoricienne, Chandra T. Mohanty, plaide dans ses ouvrages pour l'adoption d'une « politics of location » afin de contextualiser les femmes colonisées dans leur contexte sociohistorique et ainsi, éviter de dérober leur agentivité/leur pouvoir (cité dans Tyagi, 2014, p. 49).

Dans son texte *Understanding Postcolonial Feminism in Relation With Postcolonial and Feminist Theories*, la féministe indienne Ritu Tyagi (2014) explique que bon nombre de féministes blanches de l'Occident ont tendance à effectuer ce « *colonialist move* », c'est-à-dire réduire les femmes de l'« Orient » à une identité commune homogène : la femme victime (p. 48). Elle poursuit : « She suffers at the hand of Western feminists from the colonizer countries who misrepresent their colonized counterparts by imposing silence on their racial, cultural, social, political specificities, and in so doing, act as potential oppressors of their “sisters” » (Tyagi, 2014, p. 45). La Jineolojî, tout comme le cadre théorique des féministes postcoloniales, nous permet de nous éloigner de l'« image uniforme des femmes non-occidentales étant essentiellement des victimes, victimes de la violence patriarcales, victimes en tant que femmes mariées dans le système colonial, victimes dans la famille, victimes des idéologies religieuses, victimes des processus de développement » (Natissa, 2018, p. 27). Cet angle d'analyse permet aussi d'éviter le piège de la conceptualisation binaire et réductrice des hommes tous puissants et violents contre leurs victimes passives, les femmes (Mohanty, 1995, p. 67). En somme, ce cadre permet de concevoir les femmes de l'« Orient » comme des agentes du changement (p. 73).

2.2 Critiques pour un féminisme situé

Comme nous venons de le voir, l'occidentocentrisme représente la tendance chez les universitaires du Nord à juger les femmes des postcolonies à travers leur propre point de vue situé, celui d'une femme vivant en Occident (Natissa, 2018, p. 27). Selon les féministes postcoloniales, par exemple, le féminisme hégémonique a toujours jugé l'expérience des femmes non-occidentales à travers leurs propres critères de ce que signifie participer à la vie publique et politique (*idem*). C'est pour cette raison que nous allons répondre à la

première partie de notre question, celle qui regarde l'avancement des droits des femmes au Rojava, en utilisant le cadre de Sylvia Walby (1989). Cette sociologue juge essentiel de mener une analyse du patriarcat sensible à l'histoire et à la culture des femmes en tant que sujet.

Dans sa conceptualisation des six structures du patriarcat auxquelles nous reviendrons plus tard, Walby aborde des concepts tels que la reproduction, l'institution du mariage, la famille, la division sexuée du travail, des tâches ménagères et du patriarcat, pour ne nommer que ceux-là. Plus précisément, elle évalue chacune de ces structures en termes de valeurs et de signification. Par exemple, Mohanty (1995) écrit que le discours officiel des féministes de l'occident présente les femmes qui divorcent comme des femmes libérées qui ont gagné leur indépendance économique. Cette analyse partielle qui embrasse un système de valeur libérale ne prend toutefois pas en compte plusieurs différences entre les femmes qui se marient, dont leur classe ou leur culture. Pour certaines, divorcer signifie une féminisation de la pauvreté (Mohanty, 1995, p. 75-76).

2.3 Émancipation, diaspora et agentivité

L'émancipation est un terme central dans les écrits d'Öcalan. Dans son livre sur le confédéralisme démocratique, il fait le lien entre oppression du peuple kurde, l'État-nation, le sexisme, le capitalisme et la religion (Öcalan, 2011, p. 50). Pour arriver à transformer la société kurde, l'homme et la femme kurdes doivent se transformer (p. 42). L'homme doit cesser de croire que la femme est sa possession et la femme quant à elle doit arrêter d'être dépendante et abandonner son sentiment d'infériorité (*idem*). Comme nous l'avons mentionné, Öcalan insiste sur le développement de la science des femmes, appelé Jineolojî,

car il considère que l'émancipation collective des femmes est un prérequis pour tout changement social.

En deuxième temps, nous adopterons une conceptualisation de la diaspora qui caractérise les acteur.e.s qui la composent « as multi-layered, heterogeneous, and dynamic social formations, resulting from an active process of transnational mobilisation, hence moving beyond essentialist conceptions of identity, culture and belonging » (Ragbab, Rameier, Siegel, 2017, p. 7).

Finalement, le concept de l'agentivité (Benessaïeh, 2010, p. 369) quant à lui, nous permet de nous distancer de la présomption que l'État, dans le droit international, serait la seule entité à pouvoir influencer les relations internationales. D'ailleurs, la pratique d'autodétermination par les Kurdes ne vise pas une sécession, voire une rupture, avec l'État syrien pour proclamer la création d'un nouvel État indépendant. En fait, le modèle révolutionnaire kurde d'autodétermination « contrecarre l'ordre politique et juridique centré sur l'État et vise à créer une autonomie démocratique sans État » (Kivilcim, cite, p. 247). Les Kurdes ne veulent plus seulement réaliser leur droit à l'autodétermination pour leur peuple, mais souhaitent aussi une transformation sociale qui dépasse les capacités de l'État. Le peuple de Rojava veut une démocratie directe, une confédération ainsi que l'émancipation des femmes et des minorités, pour ne nommer que ceux-là. La notion d'agentivité permet aussi de reconnaître le rôle et les habilités des diasporas en tant qu'actrices dans ce conflit. Elle reconnaît la place des voix des femmes kurdes qui vivent en France, par exemple, et qui font écho chez elles en Syrie et sur la scène internationale.

CHAPITRE 2 : LA DOUBLE LUTTE DES FEMMES KURDES EN SYRIE ET DANS LA DIASPORA FRANÇAISE

3.1 Revue de la documentation

Les nombreuses critiques entourant le projet de Rojava postulent que les femmes kurdes syriennes, surtout les femmes de l'YPJ, sont instrumentalisées dans le combat du PKK et du PYD pour la lutte nationaliste de leur peuple. Plusieurs éléments motivent ces auteur.e.s à se montrer critique quant à l'émancipation des femmes : l'inclusion des femmes au sein de la milice du PKK et les contradictions internes de ce mouvement (Çağlayan 2012 ; Grojean 2013), le besoin de militarisation des femmes et de leur société (Glioti, 2016), la propagande médiatique du PYD et du PKK (Weiss, 2018) et mêmes certaines études comparatives qui présentent l'histoire de l'implication des femmes dans les luttes nationalistes comme une ressource culturelle qui peut être manipulée ou exploitée pour avancer les objectifs d'un mouvement (Einwohner et al., dans Hunchak, 2018, p. 22).

À l'inverse, certain.e.s reconnaissent que la participation politique et militaire des femmes kurdes servait à ses débuts à des fins nationalistes (Begikhani, 2003; Mojab, 2004 cité dans Begikhani, Hamelink, Weiss, 2018, p. 10-11), mais affirment que la libération des femmes kurdes et la résolution de la question kurde est aujourd'hui bien plus qu'un enjeu nationaliste. Dans ce contexte, la création de l'YPJ représente une extension des autres changements sociopolitiques, culturels et économiques qui se produisent en Syrie. L'YPJ ne sert donc pas seulement à des fins militaires, un aspect souvent négligé par les auteur.e.s du féminisme dominant en occidentaux (Azeez traduit par Heintz 2018, para. 4).

3.2 PKK, femmes, milices et contradictions

Dans son texte *The Rise of Feminism in the PKK : Ideology or Strategy*, Novellis (2018) cite l'ouvrage de Çağlayan (2012) qui se montre critique à l'implication des femmes miliciennes dans une lutte, à la fois féministe et nationaliste. Voici l'histoire récente des femmes kurdes en lien avec la lutte révolutionnaire, tel que résumée par Guneser (2014) (para. 8) :

Coming and joining a revolutionary movement was not enough on its own to overcome the characteristics obtained structured in the colonialist and feudal structures. Problems began to emerge especially in the approach to women; there was an attempt at regenerating traditional roles amongst the guerilla forces and party structures. There were those women who accepted the regeneration of these roles and there were also women who rejected them. Thus the organization soon realized the severity of the problem faced and established YJWK (Kurdistan Patriotic Women's Union) in 1987. The foundation of this union was the very first declaration of intention to target a unique and separate women's organization.

In the 1990s there was a huge influx of women to the guerilla forces. This compelled the formation of a new organization with the guerilla forces. In 1993 for the very first time unique women units were formed. This meant that they would not be under the direct command of the male guerrillas and would be able to make their own decisions plans and thus implementation of those plans. The consequent development of women in self-defence gave the women self-confidence. This led to enormous ideological, political, social transformations. [...] Thus later in 1995 YAJK (Union of Free Women of Kurdistan) was formed. From then on political and societal work was also taken up amongst not only the women in the organization but also in the society.

Cela dit, Çağlayan exprime des appréhensions quant aux motivations initiales du PKK au recrutement des femmes et sur les contradictions internes du mouvement du PKK. Bien qu'Öcalan ait appelé à la libération des femmes, plusieurs contradictions ont été rapportées au sein du mouvement. Par exemple, le concept de l'honneur des femmes a souvent été utilisé par les dirigeants du PKK pour contrôler le corps et la sexualité des femmes, en préconisant l'abstinence qui permet aux jeunes femmes de s'enrôler dans les milices du PKK et ainsi assurer un revenu pour la famille (Gunes, 2012 cité par Çağlayan, 2012 dans

Novellis, 2016, p. 45). Ainsi, le féminisme adopté par les femmes kurdes et véhiculé dans la jénéologie repose sur une vision essentialiste des femmes et des hommes (entrevue avec Peterloo dans Plan C) et maintient certaines traditions, ce qui explique que l'abstinence est de mise pour tout-e-s les combattant-e-s des milices de l'YPJ et de l'YPG sous le PYD. Pour le féminisme dominant en occident, il est certain que cette vision essentialiste peut être difficilement comprise.

En d'autres termes, les femmes, en tant que porteuses symboliques de l'honneur de l'identité et de la collectivité, se voient imposer dans les rangs du PKK le même contrôle de leurs corps qu'on exerce sur elle en société. Profondément influencées par le discours émancipateur d'Öcalan et la représentation idéologique des femmes combattantes en tant que protectrices de la patrie (l'honneur de protéger), les femmes du PKK ne s'aperçoivent pas du contrôle qu'exercent leurs camarades masculins sur leurs vies quotidiennes et leurs sexualités (*idem*).

Andrea Glioti (2016) quant à lui, problématise la militarisation des femmes et d'une société entière au Rojava avec les YPJ. Glioti soutient que les femmes se voient accorder le respect seulement si elles manient des armes et se sacrifient sur-le-champ de bataille (Glioti, 2016, para. 28). Il observe que seuls les martyrs sont vénérés et leurs familles profitent d'un plus haut niveau de prestige social. Tout comme c'était le cas avec les femmes recrutées pour rejoindre la milice du PKK, il existe une stratégie au sein des YPJ qui mise sur le recrutement de jeunes femmes en milieux ruraux plutôt conservateurs. Glioti rapporte ainsi les propos d'une mère de jeunes filles, Nasiba, qui a accordé une entrevue accordée au *Times* en 2015, et qui explique qu'elle ne voulait pas que sa fille rejoigne l'YPJ : « she was only 13 [...] She met a YPG member at her brother's house, and he

started influencing her. And before we knew it, she left home » (Tavakolian, 2015, p. 43).

En somme, l'instrumentalisation des jeunes femmes et enfants en position de vulnérabilité pour aller défendre la survie de Rojava, cette utopie sociale, est quelque chose d'alarmant (Glioti, 2016), non seulement en ce qui concerne le risque d'instrumentalisation des femmes, mais même de l'utilisation d'enfants-soldats en contradiction avec le droit international. Cela dit, le désir de s'émanciper des rôles traditionnels pousse aussi des femmes à s'enrôler.

Puis, dans son texte *Kurdish Women and Self-Determination: A Feminist Approach to International Law*, la juriste Susan McDonald avance que c'est le nationalisme qui est à la base de la cohésion de la lutte des Kurdes. Du moins des Kurdes turques et irakiennes et affirment que les femmes ont le sentiment que leur identité nationale est plus importante que l'identité d'être une femme (p. 146). Par conséquent, les organisations qui soutiennent l'émancipation des femmes, portent d'abord allégeance au PKK et à ses affiliations politiques (p. 148). Ce manque d'indépendance vis-à-vis le PKK, selon McDonald, représente un danger à l'autodétermination des femmes kurdes puisqu'elles peuvent être facilement instrumentalisées dans le combat du PKK pour leur lutte nationaliste.

Mélanie Dubuy développe un argumentaire similaire à celui de McDonald, dans son article, « La contribution des femmes à la revendication du peuple kurde à l'autodétermination ». Elle écrit: « Dans la conception féministe du droit international, le droit à l'autodétermination est présenté comme un droit qui peut contribuer à la marginalisation de la femme en l'oubliant, en la négligeant au même titre que d'autres minorités (exemple : peuples autochtones) voire à sa soumission, les fruits de la lutte pour l'autodétermination ne bénéficient pas forcément aux femmes » (2015, p. 96). L'approche féministe du droit

international demande une prise en compte de la condition des femmes, afin que celle-ci s'améliore, en étant par exemple davantage impliquée dans les processus politiques décisionnels (p. 104). Elle met en garde les femmes kurdes quant au combat pour l'autodétermination de leur peuple, afin d'éviter que ce combat ne devienne, au final, qu'une « monnaie d'échange » entre hommes, un instrument de négociation entre partis politiques kurdes pour atteindre d'autres objectifs politiques considérés plus importants que l'émancipation des femmes (p. 102).

3.3 Points de divergences sur l'implication des femmes kurdes pour Rojava

Les analyses discutées jusqu'ici sont souvent incomplètes quant à leur interprétation de l'autodétermination, qui ne devrait pas seulement être une question de nationalisme et de territoire, mais reconnaître aussi les femmes en tant que sujet de résistance.

Dans son texte, « Kurdish Female Fighters: The Western Depiction of Ypj Combatants in Rojava », Valentina Dean (2019) cite les travaux de Çaha (2011) lorsqu'elle écrit que l'identité kurde et celle d'être une femme sont deux identités qui se complètent et se renforcent mutuellement : « both of these emancipatory struggles should be fought together. In fact, the "oppressed nation" and the "oppressed gender" are two issues that must be viewed as one, as equal to each other. The meeting point of these two kinds of oppression constitutes the Kurdish Feminist Identity ». (2011, cité dans Dean, 2019, p. 7).

Puis, Hawzhin Azeez (2018) « YPJ as a Symbol of Women Resistance » écrit que les aspirations de ces femmes visent deux buts. D'abord, prendre les armes est une forme de reprise du pouvoir, une manière de s'émanciper, de renverser le statu quo et de réécrire leur histoire. Le deuxième but de ces femmes combattantes est de résister et se défendre contre

les forces syriennes du régime d'Al-Assad et turc, ainsi que de la menace d'EI et d'autres groupes de rebelles tels que le groupe Al-Nosra, qui ont tous à leur tour, ciblé les femmes engendrant une forme de terrorisme sexiste (para. 15). Cela dit, les femmes kurdes de la région syrienne reconnaissent aussi qu'elles doivent prendre les armes et aller sur le champ de bataille pour combattre les forces du patriarcat, car sans avoir démontré leurs habiletés militaires, leurs chances de démanteler le patriarcat seront limitées.

Certaines auteures qui appuient l'implication des femmes dans cette lutte armée soulignent la difficulté des féministes à théoriser les pratiques et les discours de la violence politique (Benson-Sokmen, 2017, para. 8). Dans son article, « The Limits of 'Western' Feminist Engagement with Kurdish Female Militancy », Susan Benson-Sokmen (2017) critique, comme l'indique le titre du texte, la limite de la pensée féministe occidentale, en se basant sur des articles parus dans des revues comme *Marie-Claire*. Elle affirme qu'en critiquant l'implication des femmes dans la machine militaire pour réclamer leur autonomie politique et leurs territoires, les auteur.e.s de ces textes laissent voir leurs sous-entendus au sujet des « bonnes » pratiques féministes (*ibid*, para. 10). De ce fait, il semble exister une forme d'amnésie partagée par ces auteur.e.s au fait que les femmes Kurdes syriennes qui participent au projet du Rojava ont une conscience féministe développée, bien qu'elle soit *différente* de celle des féministes libérales, qui se base sur la Jineolojî¹². Cette conscience permet aux femmes kurdes de transcender et défier les normes stéréotypées de la femme victime et passive. En effet, « [g]iven the gendered (masculinist) politics of war and the centrality of violence in the enforcement of patriarchal power, the notion that political

¹² McDonald dit que la conscience des femmes kurdes n'est pas aussi élevée que celles des femmes occidentales.

violence may intersect with and produce feminist subjectivities other than the ‘victim’ is, for many “Western” feminists, unthinkable » (Benson-Sokmen, 2017, para. 8). Ces féministes kurdes combattantes bousculent et posent un défi à la conception orientaliste et eurocentrique des femmes du Moyen-Orient, généralement présentées par les féministes occidentales comme de pures victimes (Azeez dans une entrevue accordée à et traduit par Heintz, 2018, para. 5).

En d’autres termes, ces féministes occidentales telles que Tasbeeh Herwee, reclassent les femmes du YPJ comme des victimes de la machine militaire (des hommes) et de leur violence (Benson-Sokmen, 2017, para. 9). Finalement, Benson-Sokmen écrit que les auteures qui abordent la lutte armée pour la cause nationale de ces femmes, majoritairement Kurdes syriennes, négligent et invisibilisent la représentation que ces femmes se font d’elles-mêmes et leurs perceptions de leur mouvement de résistance, construit selon leurs propres conditions (*ibid*, para. 4). Nous abondons donc dans le même sens que cette auteure lorsqu’elle cite Patricia Meltzer (2015) qui dit qu’il devient urgent de considérer les stratégies politiques diverses et nécessairement contradictoires des stratégies féministes à travers l’histoire et partout dans le monde, plutôt que de chercher à identifier *la* stratégie qui serait appropriée à tous les contextes (Meltzer dans Benson-Sokmen, 2017, para. 10).

3.4 Solidarités transnationales : de la diaspora française à la terre mère

Les Kurdes des diverses diasporas se sont toujours senti-e-s apatrides (« *stateless* », en anglais). Dépourvu.e.s de leur nationalité dans leur terre natale, les Kurdes n’ont aucun sentiment d’appartenance à leur terre d’accueil. De par leur nationalisme, l’espoir de former une fédération autonome au sein de la Syrie et de transformer leur société socialement et politiquement devient le noyau de leur mobilisation dans leur communauté

outré-mer (Tas, 2016, p. 43). Des mobilisations en Europe ont pris diverses formes : manifestations et grève de la faim pour la libération de politiciens kurdes telle que leur leader emprisonné Abdullah Öcalan, pétitions pour retirer le PKK de la liste des organisations terroristes par le Conseil de l'Union européenne, séminaires universitaires, etc. (Baser, 2011, p. 16). La guerre civile en Syrie ainsi que la résistance des Kurdes pour sauver la ville de Kobané a accéléré les mobilisations kurdes en France et consolidé son activisme dans la politique locale, nationale et transnationale (Karagöz, 2017, p. 91).

La diaspora des Kurdes de Syrie en France est toutefois hétérogène, puisqu'elle est composée de plusieurs générations, classes sociales et religions. De ce fait, il n'est pas possible d'analyser toutes les diasporas des Kurdes syriennes et certaines différences doivent d'être prises en compte. Par exemple, il existe quelques associations qui coopèrent malgré tout avec le régime d'Al-Assad pour atteindre l'unité dans leur pays et une certaine stabilité (Ragab et Katbeh, 2017, p. 25-26).

Les femmes kurdes en France, qu'elles soient Turques ou Syriennes, sont plus particulièrement investies, comme Shahrzad Mojab et Rachel Gorman (2007), qui expliquent se consacrer à promouvoir à la fois la question kurde et la cause des femmes afin d'obtenir une reconnaissance internationale pour leur cause. Pour elles, l'emploi des conventions du droit international pour les droits humains constitue une plateforme de dialogue pour mener de l'avant leur cause, celle des femmes (Siquiera de Miranda, 2015, p. 3).

L'avocate en droit international, Laila Alodaat (2016), rappelle d'ailleurs un engagement formel que les gouverneurs du monde ont pris il y a 15 ans lorsqu'ils ont ratifié la

Résolution 1325 du CSNU¹³ et qui indique que la participation des femmes dans les opérations sécuritaires et dans les pourparlers de paix (Alani, 2017, para. 7) est un élément fondamental à la création de la paix durable. Cette résolution avait pour but de protéger les femmes et les enfants en garantissant la protection et le respect des droits humains des femmes et des jeunes filles, particulièrement leurs droits au niveau constitutionnel et judiciaire, et de leur participation dans le système électoral (Chinkin et Charlesworth, 2006, p. 938).

¹³ L'OTAN a élaboré une politique et des orientations sur les femmes, la paix et la sécurité qui se base sur trois axes : intégration, inclusion, intégrité. C'est dans ce contexte que la Résolution 1325 a vu le jour.

CHAPITRE 3 : CONSTATS, STRATÉGIES ET CONTRADICTION DES MOUVEMENTS FÉMINISTES KURDES AU NIVEAU LOCAL ET TRANSNATIONAL

4.1 Présentation des résultats : première partie

4.1.1 Théorie de la femme libre d'Abdullah Öcalan

C'est seulement au courant des années 1980, particulièrement dans les années 1990, que l'égalité entre les genres est devenu un thème idéologique central du processus de libération des Kurdes (Jongerden, 2017, para. 3). À ce moment, Abdullah Öcalan a compris que la libération du peuple kurde passait d'abord par la libération des femmes et le rejet de l'État-nation. « Le patriarcat nécessite une structure hiérarchique et autoritaire », écrit-il dans son livre *Liberating Life* (Öcalan, 2014, p. 23). Öcalan rejette l'État, puisqu'il représente une institution du pouvoir d'autorité qui imbrique le patriarcat, le nationalisme, le capitalisme et l'impérialisme¹⁴ (Dirik, 2018, p. 76). Il résume ainsi l'histoire de la civilisation :

« As a history of the enslavement of women, analyzed as an ideological or cultural slavery, political slavery and economic slavery. This history of the enslavement of women was also the history of the “dominant male” and regarded as the foundation of the state-formation and the economic exploitation. A struggle for equality, freedom, democracy and socialism, therefore, required a thorough analysis of the ways in which gender hierarchies have been created and institutionalized in the spheres of culture, politics, and economics » (Öcalan 2013, dans Jongerden, 2017, para. 18).

Les femmes doivent se libérer des stéréotypes associés à leur genre. Les hommes, eux, doivent se libérer de ce faux sentiment de supériorité (Tax, 2015, p. 33). La lutte pour l'émancipation doit être menée par des femmes et des hommes, côte à côte, et cette lutte n'est donc pas seulement pour les femmes, mais pour toutes et tous, peu importe, leur

¹⁴ Selon Öcalan, le patriarcat est apparu avec la colonisation turque, arabe et persane, défendant la thèse que les Kurdes vivaient dans une société matriarcale avant la colonisation de leur peuple.

ethnicité et leur strate sociale. Cela dit, une société n'est pas libre si les femmes, au même titre que les autres minorités, ne sont pas libres (Öcalan, 2014, p. 59).

4.1.2 Histoire du mouvement féministe des femmes kurdes

« Si les femmes peuvent combattre et tenir des armes, elles peuvent tout faire. » (Abdullah Öcalan dans Tax, 2015, p. 140)

Öcalan propose dans ses travaux de séparer les hommes des femmes afin qu'elles arrivent à s'organiser seules, ce qui leur permettrait de s'émanciper de leur statut d'esclave dans lequel les hommes continuent inconsciemment de les maintenir (Grojean, 2013, p. 28). Pour Öcalan, cette révolution est double : elle doit être intellectuelle et militaire. C'est de cette façon que le premier groupe armé composé uniquement de femmes, le précurseur du YPJ en 2012, l'Union de la liberté des femmes du Kurdistan (Yeketiya Azadiya Jinên Kurdistan- YAJK)¹⁵, vu le jour en 1995 (Dirik, 2018, p. 75).

Dans le cadre d'une formation militaire donnée par des femmes commandantes, on enseigne aux femmes kurdes qu'elles ne peuvent pas dépendre des hommes. On encourage ces femmes à ne pas croire aux promesses de réformes et de changements cosmétiques au nom de l'égalité des genres qu'expriment des hommes, le gouvernement et des autorités officielles. Les femmes se doivent de prendre en main l'enjeu de leur liberté (Dirik, 2018, p. 76). On leur enseigne aussi l'histoire, la politique, l'écologie et le maniement des armes afin qu'elles deviennent des sujets engagés dans la politique de leur société et qu'elles sachent défendre leur patrie.

¹⁵ Le YAJK est aujourd'hui connu sous le nom d'YJA star.

Quant aux relations des genres, la femme libre d'Öcalan est encouragée à épouser certains traits essentiels, tels que la paix, le sens du devoir patriotique, la culture, la socialité et la communion avec la nature (Koc, 1993 dans Grojean, 2013, p. 33). Lorsqu'elles servent dans les unités armées, elles doivent aussi se soumettre à l'abstinence de toutes relations sexuelles ou amoureuses, puisque toute relation hétérosexuelle sera toujours inégale, car dominée par les hommes. Simples camarades, femmes et hommes portent le même uniforme. Il n'existe pas de distinctions entre les tâches accordées aux femmes et aux hommes, telles que la cuisine et la corvée de bois. Il ne doit pas avoir de distinction sexuelle du travail révolutionnaire (Grojean, 2013, p. 28-30). Cette stratégie articulée par Öcalan demeure essentiellement la même depuis les YAJK jusqu'au YPJ.

4.2 Les six structures patriarcales de Sylvia Walby

Depuis la création des trois cantons de Rojava en 2014, plusieurs initiatives ont été lancées, principalement par des femmes, pour s'assurer que l'émancipation de celles-ci se fasse de manière simultanée à la lutte pour l'autodétermination du peuple kurde.

Afin de répondre à notre première question de recherche, c'est-à-dire si les femmes sont instrumentalisées dans cette lutte pour l'autodétermination des Kurdes, nous avons choisi de mobiliser le cadre théorique de la sociologue Sylvia Walby (1989) comme grille d'analyse. Pour Walby, le patriarcat signifie « un système de structure sociale et de pratiques dans lesquels les hommes dominant, exploitent et oppriment les femmes »¹⁶ (p. 214). Son cadre d'analyse conçoit six structures patriarcales constituant le système patriarcal : le mode de production, les relations entre hommes et femmes lorsque tous deux

¹⁶ Notre traduction.

sont rémunérés pour leur travail, l'état patriarcal, la violence faite par les hommes aux femmes, la sexualité patriarcale et enfin, la culture patriarcale.

Ce cadre nous permet de distinguer les différentes structures du concept du patriarcat selon ses variations historiques et interculturelles (p. 218) et nous permet ainsi d'éviter le piège d'une conception universelle et immuable de ce terme, comme nous préviennent les féministes postcoloniales. De plus, le cadre de Walby nous permet d'illustrer les rapports complexes des relations de genre selon chacune des six structures du patriarcat observé par cette dernière.

La première structure de ce cadre, le mode de production, renvoie à l'exploitation du labeur des femmes par les hommes (p. 220) et nous ajouterons à cela, par d'autres femmes. Lors de notre analyse, nous devons donc nous assurer que les femmes des différentes classes sociales et de toutes les ethnicités ne soient pas vues comme un réservoir de force de travail, pareilles à des esclaves (Guillaumin, 1992, p. 18). Ni pour son époux et sa famille et ni pour d'autres femmes. De même, si les femmes effectuent des tâches au sein du noyau domestique, elles se doivent d'être non-genrées, c'est-à-dire, sans distinction de tâches typiquement homme et typiquement femme.

Si les femmes décident plutôt de rester chez elle à prodiguer des soins à domicile, elles doivent le faire par choix et non pas parce qu'il s'agit de leur devoir en tant que femmes. Les femmes qui désirent rejoindre le marché du travail doivent pouvoir le faire sans restriction, c'est-à-dire, sans se voir refuser certains emplois qui seraient « réservés » aux hommes. Voilà la deuxième structure que Walby a identifiée : l'existence de relations patriarcales dans la sphère du travail rémunéré.

La troisième structure, celle de l'état patriarcal, renvoie aux décisions importantes prises par les femmes au sein de l'appareil étatique, y compris au niveau judiciaire (la loi, le droit). L'analyse de cette structure est d'une signification particulière, puisque Walby considère que « the patriarchal relations in the state have a series of significant effects on gender relations. For instance, it shapes the rules on divorce and marriage » (p. 224).

L'État patriarcal, comme le mentionne la théorie d'Öcalan, est intimement lié au phénomène de la violence faite aux femmes. Walby affirme qu'il existe souvent un manque d'interventionnisme de l'État pour prévenir et arrêter les actes d'agression envers les femmes (p. 225). Nous devons donc évaluer si les femmes et personnes non binaires sont victimes de diverses formes de violence patriarcale, dans la société kurde.

Walby aborde aussi le thème de la sexualité patriarcale. Conceptuellement, pour cette sociologue, la sexualité est la manière dont les genres sont socialement identifiés et construits (p. 226). En ce sens, nous allons analyser si par la sexualité, les hommes sont toujours en mesure de dominer les femmes et de les objectifier.

La dernière des six structures identifiée par Walby est la culture, soit le type d'éducation que les femmes et les hommes reçoivent. Nous allons voir si les femmes kurdes peuvent s'approprier les médias et leur religion (p. 226).

Cela dit, l'élimination et la disparition de l'une de ces structures patriarcales ne signifie pas que le patriarcat n'existe plus. Walby insiste pour rappeler que le patriarcat n'est pas un concept universel et qu'il peut prendre plusieurs formes (p. 227) et que si elle n'a identifié que six structures qui correspondent à la culture occidentale, il peut en exister d'autres

(*idem*). Nous reconnaissons cette limite, et c'est pourquoi nous avons décidé d'adapter le modèle de Walby.

4.3 Rojava : le projet politique

L'équité entre les genres est une valeur centrale structurant la constitution de Rojava (Radpey, 2015, p. 837). Plusieurs articles établissent les règles quant aux droits et libertés des femmes. En voici quelques exemples :

- L'article 13 garantit les droits et libertés des femmes ainsi que l'équité des genres en société.
- L'article 27 affirme que « les femmes ont le droit inaliénable de participer pleinement à la vie politique, sociale, économique et culturelle » (GNRD, 2015, p. 25).
- L'article 28 met fin aux distinctions légales entre les femmes et les hommes aux yeux de la loi. Le témoignage d'une femme détient dorénavant la même valeur que celle d'un seul homme. (Radpey, 2015, p. 839)
- L'article 46 protège les enfants de toutes formes d'exploitation et de manipulation. Ils ont des droits et ces droits doivent être protégés.
- L'article 87 stipule que « toutes les institutions dépendant du Conseil de la Justice doivent être composées d'au moins 40% de membres de l'autre sexe » (GNRD, 2015, p. 26).

Tout aussi important, cette nouvelle constitution, aussi connue sous le nom de *Contrat social*, sépare l'État de la religion. Cette approche séculaire rompt ainsi avec la sharia qui était autrefois appliquée et met fin à la polygamie, les mariages forcés, les mariages de mineur.e.s et l'impunité pour les « crimes d'honneur ». Au sein de ce confédéralisme démocratique, les femmes, quelle que soit leur religion, leur classe ou leur ethnicité, administrent elles-mêmes leurs propres tribunaux fondés par « la loi des femmes ». Seules les femmes peuvent juger des crimes d'hommes commis à l'égard des femmes (Knapp *et*

al., 2016, p. 94). Par exemple, un homme qui commet des actes de violence envers une femme s'expose à une peine de 6 mois jusqu'à 3 ans de prison, selon les facteurs aggravants (p. 166). Dans le souci d'apporter des solutions adaptées aux besoins de chacun.e.s, des plans ont été proposés pour créer des tribunaux pour enfants seulement, ainsi que des centres de détention pour enfants.

De nature inclusive, le « Contrat social » de la fédération démocratique du nord de la Syrie exige la parité : 40% de toutes les positions sont tenues par des femmes, 40% des hommes et le dernier 20% pour les personnes qui obtiennent le plus grand nombre de voix (Aretaios cité dans Radpey, 2015, p. 839). De même, une clause existe pour exiger que des femmes soient élues présidentes et vice-présidentes de diverses institutions qui composent leur organisation (*idem*). Ces nombreux exemples illustrent une réelle intention du partage du pouvoir, qu'il soit judiciaire, social, politique ou économique. Il est évident que ces quotas ne font pas qu'ajouter les femmes à l'équation, mais représentent un processus politique plus élargi (Tas et Al-Ali, 2018, p. 11).

Bien que ces victoires, du point de vue légal, représentent de nombreuses avancées pour la cause des femmes, celles-ci ont compris que ces articles de la constitution qui protègent leurs droits et libertés ne sont qu'un pas en avant d'un très long parcours pour arriver à s'émanciper de toutes structures patriarcales.

Pour certaines, s'engager dans l'armée, une institution autrefois réservée exclusivement aux hommes, continue d'être un élément important de ce combat. Prendre les armes signifie une reconceptualisation de leur genre. En d'autres termes, la lutte armée fait évoluer les mentalités. Dans une entrevue, une jeune soldate du YPJ, Destan, affirme ainsi : « I had never thought that a woman could be co-equal to a man [...] only in the YPJ did I come to

understand that male domination is not a normal part of life » (entrevue accordée à Knapps *et al.*, 2015, p. 137).

Plusieurs comités de paix ont été mis sur place et ont pour mission d'élaborer différents stratagèmes pour mettre fin à l'idéologie patriarcale (p. 166). Ces comités joignent leurs forces avec d'autres organisations et associations à caractère féministe, dans les milieux urbains et ruraux (GNRD, 2015, p. 8), avec l'objectif d'éduquer leurs citoyen.ne.s. Pour atteindre différents publics cibles, plusieurs médias sont employés : presse, radio, etc. Puisque la plupart de ces organisations et associations sont indépendantes, une plateforme appelée *Yekitiye Star* a été mise en place pour « coordonner les actions et la visibilité de toutes ces associations » (*idem*). L'une des plus importantes de ces organisations est SARA. Cette organisation locale mobilise les conventions du droit international pour mettre fin à la violence basée sur le genre.

Divers centres de recherche et académies qui utilisent la science des femmes (Jineoloji) ont vu le jour. Le but de ces centres est de situer les femmes dans l'histoire, préciser le rôle qu'elles y ont joué et la manière dont elles ont façonné le monde d'aujourd'hui (Schäfers, 2017, p. 4).

L'engagement de ces femmes a permis la création de plus d'une dizaine de coopératives autogérées par des femmes, touchants divers domaines tels que l'industrie textile, agricole et laitière. Là, qu'on soit une femme ou un homme, on y gagne entre 75 à 85 euros par mois (Azeez, 2017). Créées et encadrées par l'organisation *Kongreya Star*, ces coopératives contestent les fondements mêmes d'une société capitaliste et patriarcale.

L'implication des femmes dans tous les segments de la sphère publique permet aux citoyen.ne.s de Rojava de réaliser « the greatness of this experience » (Mustafa, 2018, dans

Washington Kurdish Institute). Fruits de leur travail acharné, il n'est plus rare maintenant de voir :

« An old fighter who washes dishes and cooks in the presence of several young fighters; district chairman who gets up to display his respect towards a younger activist of eighteen years old; the conference of the women's movement in which men are forbidden...are some examples of the institutionalization of the patterns of micro actions in the redirection at the daily interactions to the benefit of the female gender » (Massoud Sharifi Dryaz, s.d., p. 5).

4.4 Rojava : une utopie qui divise

Changer de vieilles mentalités prend souvent beaucoup de temps. Dans une entrevue accordée à Omrani, Zozaan, une travailleuse de l'une de ces organisations admet qu'il existe encore des hommes qui résistent à la reprise de pouvoir des femmes. Pour certains hommes, le fait d'avoir été traduit en justice pour avoir violenté leur conjointe était suffisant pour prévenir la reproduction de ce cycle de violence. Pour d'autres, ils ont préféré quitter Rojava (entrevue avec Zozaan dans Omrani, 2015).

L'équité entre les genres est loin d'être l'unique facteur qui choque et bouleverse l'ordre social établi. Rappelons-nous, Rojava reconnaît formellement et confère aussi des droits à toutes les composantes de cette société multiethnique. Dans le préambule du « Contrat social », il est écrit : « We the people of the Democratic Autonomous Regions of Afrin, Cizire and Kobane, a confederation of Kurds, Arabs, Syriacs, Armeans, Turkmen, Armenian and Chechens, freely and solemnly declare and establish this Charter ». Néanmoins, pour certain.e.s, le passé est difficile à oublier. Avant la révolution, l'histoire de ces différentes populations a été marquée par des épisodes de violence et de discrimination, surtout entre les Arabes et les Kurdes. En Syrie, les Arabes forment la plus

grande population ethnique de tout le pays. Pendant longtemps, de nombreuses politiques d'assimilation et d'arabisation envers les Kurdes ont été menées et contribuaient à leur marginalisation économique. De ce fait, plusieurs tensions demeurent (Cemgil et Hoffman, 2016, para. 21). Dans leur article « Kurdish-Arab Power Struggle in Northeastern Syria », Tsurkov et Al-Hassan (2019) rapportent qu'il existe un sentiment de méfiance chez les Kurdes, depuis la libération des cantons et la cohabitation des Arabes et des Kurdes. Ces derniers ont de la difficulté à relayer le pouvoir aux Arabes par crainte qu'ils ne partagent pas la même idéologie qu'eux et les Kurdes s'assurent donc qu'il y ait toujours un commandant kurde pour superviser un commandant arabe (para. 6).

Cela dit, il est certain qu'un changement radical tel que la reprise de pouvoir de *toutes* les femmes, peu importe leur statut, leur classe, et de leur ethnicité, au sein de leur société créer aussi une division au sein de cette même société. Il va sans dire que ce changement de conscience collective reste un défi important pour ce peuple. La ratification de différents instruments légaux est certes importante, mais l'acceptation l'est plus encore.

4.5 Constats et contradictions : Une analyse des six structures patriarcales de Walby

4.5.1 Violence patriarcale

Avec l'appel à la libération, plusieurs femmes ont pris courage et ont divorcé. S'il est désormais plus facile de divorcer, l'expérience demeure difficile. Dans une entrevue accordée à Fansa Tammo de Syria Untold (2018), Medea Zubair, une habitante de la grande ville de Hasakah, explique qu'il existe maintenant des défis supplémentaires pour les femmes divorcées. Perçues comme plus faibles, plusieurs personnes tentent de prendre avantage sur elles, sans oublier qu'elles sont plus à risque d'être exploitées sexuellement par de nombreux hommes (Medea Zubair dans Tammo, 2018, para. 3). Plusieurs ressources

existent pour soutenir ces femmes si elles sentent qu'elles en ont le besoin. Cependant, une intervenante travaillant dans l'un de ces centres pour femmes confesse qu'il existe des organisations qui ont eu un impact négatif sur ces femmes. Par exemple, certaines intervenantes tentent de déculpabiliser les femmes face au divorce tout en présentant la réconciliation comme la solution à privilégier (entrevue avec Najah Amin, cité dans Tammo, 2018, para. 5). Certes, les pratiques de ces intervenantes sont contradictoires aux valeurs adoptées par la révolution féministe au Rojava et à l'agentivité des femmes. Cependant, une révolution s'inscrit sur un continuum. La révolution des femmes s'inscrit au sein d'une société qui était jusqu'à récemment une société conservatrice. Elle progresse aujourd'hui dans un nouveau contexte, celui de la nouveauté, sans grandes lignes directrices.

L'aspect politisé de ces organisations pour femmes peut aussi être un obstacle à l'émancipation des femmes, surtout lorsqu'elles ne sont pas en accord avec le PYD. Ce point avait été relevé par la juriste McDonald dans notre revue de littérature. Dans une entrevue accordée à Sheiko (2017), une femme reproche à certaines de ces organisations, telles que le *Kongreya Star*, son manque d'indépendance, car elle travaille étroitement avec le PYD depuis sa création en 2005 (Sheiko traduit par Baassiri, 2017, para. 8). Les organisations pour femmes qui s'engagent dans la même idéologie que le PYD sont celles qui obtiennent du financement en continu, contrairement aux organisations indépendantes, selon ce que rapporte Midia Mahmud, activiste et chercheuse indépendante. En raison d'un manque de financement, ses actions se limitent souvent à des séminaires et des séances de discussions : « No women's organization should be affiliated to a political party », dit-elle (Mahmud, 2017 cité dans Sheiko traduit par Bassiri, 2017, para. 11).

D'ailleurs, le PYD est loin d'avoir une majorité d'appuis de la part de la population. Le PYD a été reconnu par diverses organisations internationales telles qu'Amnistie internationale et Human Rights Watch (HRW) pour avoir violé à maintes reprises les mêmes droits auxquels ses membres disent adhérer : ceux de leur constitution et du droit international inscrit dans les nombreuses conventions des Nations Unies. Dans un rapport de Human Rights Watch en 2014, on peut lire que des partis d'opposition au PYD, tels que le KDP et le parti Yekiti, en plus d'activistes et des avocats indépendants, dénoncent son agissement autoritaire et son manque de collaboration. Plus précisément, on y affirme que le PYD s'engage uniquement avec les partis politiques qui sont d'accord avec son programme politique (entrevue avec Abdel Hakim Bashar, Erbil, novembre 27, 2013, et Mostapha Jomaa, Erbil, novembre 28, 2013, p. 15). Ce même rapport relève des violations des droits de la personne par le PYD contre divers acteur.e.s qui s'y opposaient : arrestations arbitraires, torture, procès inéquitables. Amnistie internationale (2016) a aussi publié un rapport accusant le YPG de plusieurs violations du droit international humanitaire telles que des déplacements de civils forcés et la destruction de leurs maisons, deux violations du droit international humanitaire et du droit pénal international. Plus encore, dans un autre rapport de HRW produit en 2015, on y lit que l'YPG recrute des enfants soldats (moins de 18 ans). Au total, 59 cas ont été identifiés depuis 2014. Rappelons que le YPJ ainsi que le YPG avaient tous deux signé l'Acte d'engagement de l'appel de Genève contre le recrutement d'enfants soldats et leur démobilisation en 2012. Le YPG a confirmé que ces informations rapportées par plusieurs ONG locales (i.e. Syrian Network for Human Rights) et internationales étaient véridiques. Un rapport du Secrétaire général des Nations Unies sur les enfants dans les conflits armés a aussi confirmé que plusieurs jeunes

avaient été recrutés ou s'étaient portés volontaire pour rejoindre les unités du YPG et YPJ. Le YPG a avoué sa culpabilité dans un communiqué adressé au HWR en date du 24 juin 2015 et annoncé que de nouvelles mesures seraient mises en place pour y remédier, en plus de sanctions qui ont été appliquées envers certains commandant.e.s (Biehl, 2018).

Par ailleurs, les droits humains englobent les droits des femmes. Mahmud nous rappelle que « those who violate human rights can't respect women's rights. Those who don't believe in diversity can't take into account any organization that doesn't ideologically follow suit » (Midia Mahmud dans Kamal Sheiko traduit par Naziha Baassiri, 2017, para. 13). Suite à ces nombreuses accusations, Biehl, dans une entrevue accordée à Heintz (2018), répond qu'il est vrai que le PYD éprouve des difficultés dans leurs cantons et leurs troupes, mais qu'il est extrêmement ouvert à les résorber (para. 25) puisqu'il adhère aux droits dans la charte des Nations Unies.

4.5.2 Sexualité patriarcale

Malgré les idéaux, la sexualité à Rojava demeure quelque chose de tabou. Rahila Gupta (2016), une activiste pour la paix au Kurdistan et cinéaste, est partie visiter le nord de la Syrie. Elle constata plusieurs incohérences, non pas avec l'application des principes d'Öcalan, mais avec l'essence même du projet d'émancipation des femmes et l'atteinte de l'équité. Pendant son périple, elle rencontra Zeelan, une travailleuse du *Kongreya Star*. Gupta aborda avec elle le sujet de la sexualité - ou bien le manque de sexualité - au cœur de cette révolution. Bien qu'il ait eu de nombreux avancements engendrés par cette double lutte, la ségrégation des sexes et l'abstinence restent de mise pour les YPJ et YPG. Elle écrit, dans un article pour *Open Democracy*, « celibacy is hardly the right answer. Steering as it does dangerously close to religious monastic more. Ideas of sexual abstinence fall on fertile ground in a conservative culture ». L'abstinence est pragmatique, continue-t-elle.

Plusieurs autres sources corroborent cet énoncé (voir Grojean, 2014). Les femmes continuent de porter sur leurs épaules l'honneur de leur famille et de la nation. Les relations sexuelles et toutes relations amoureuses sont prohibées par souci de protéger la virginité de ces femmes et pour faciliter leur recrutement dans les unités de combat puisque leurs familles et la société kurde continuent de maintenir des idées conservatrices quant à la liberté sexuelle des femmes. Étant donné ces perceptions, il apparaît évident que les droits des LGBTQ ne soient pas priorités.

Dans une entrevue accordée à Razan Ghazzawi d'Aljazeera (2017), Ziya Gorani, une personne transgenre, explique qu'elle a quitté Rojava, car cet endroit est loin d'incorporer les fondements d'équité et d'inclusivité auquel il aspire. Dans cet article, elle se dit fâchée de l'image que le PYD fait circuler : une image fautive de ce qu'est Rojava ou ce qu'elle appelle « a western friendly outfit ». Gorani critique la conception que le parti du PYD détient de lui-même et de ses membres et de leurs principes 'anarchistes' avec des valeurs 'féministes' célébrant l'inclusion et les diversités de toutes les communautés, incluant celles LGBTQ.¹⁷ Malgré ces convictions du PYD, elle ajoute que ses membres ne font rien pour protéger les groupes marginaux, souvent persécutés. Plusieurs cas de discrimination contre des personnes LGBTQ se sont produits sous les yeux des soldats du PYD et aucun ne s'est interposé pour arrêter cette violence. Leurs droits ne sont pas réellement leur priorité: « Just because there are no laws against LGBTQ in Rojava, this doesn't mean there are rights » (Gorani, dans une entrevue accordée à Ghazzawi, 2017, para. 21).

¹⁷ Pour plus d'informations, quant à l'image que les Occidentaux de gauche détiennent du PYD et leurs participations dans leur combat aux côtés des Kurdes contre EI, voir l'article de Benjamin Kentish 'The Queer Insurrection': Coalition forces fighting Isis in Syria from first LGBT unit.

4.5.3 Mode de production et relations entre homme et femmes au travail

Dans un rapport de l'Université d'Utrecht (2016) les auteur.e.s Bateson, Dirkx, Frerks, Middelkoop, et Tukker y observent qu'il existe toujours une division sexuée du travail (p. 50). Une employée travaillant en gouvernance locale dans la ville de Serê Kaniyê a avoué être obligée de demander l'aide des hommes pour percevoir les taxes. Bref, les femmes dépendent toujours des hommes pour certaines choses bien que ces dernier.e.s les deux parties s'entendent pour dire qu'il existe une réelle équité entre femmes et hommes au travail (*idem*).

De même, lors d'une visite des lieux, en se promenant dans les « souks », Rahila Gupta (2016), une activiste indienne pour la paix au Kurdistan, fait remarquer qu'il existe peu de femmes propriétaires de commerce (para. 7). Elle rapporte ne pas avoir vu une seule femme conduire une voiture pendant la durée de son voyage. S'il existe encore plusieurs endroits réservés aux hommes tels que des travaux manuels, ils prennent aussi leur place aux côtés des femmes dans des coopératives. Gupta fait finalement remarquer qu'elle observe le poids de la double journée de travail sur plusieurs femmes (*idem*).

4.6 Retour sur les résultats de la première partie- le cadre de Walby

En somme, le cadre de Walby nous a permis de voir que l'émancipation des femmes de ses structures patriarcales au Rojava se retrouve confrontée à de nombreux défis de taille. Nous avons vu, avec la première structure du cadre de Walby (le mode de production) que les femmes ont intégré le marché du travail. Certaines travaillent maintenant dans des coopératives et quelques-unes dans les « souks ». Gupta a cependant observé, lors de son voyage en 2016, que les femmes ressentent le poids d'une double journée de travail puisque

nombreuses sont celles qui occupent un emploi rémunéré à temps plein, mais qui doivent aussi, une fois revenue à la maison, effectuer la plupart des tâches domestiques et prendre soin des enfants et du mari. Cette observation laisse croire que les rôles genrés sont maintenus dans la sphère privée. L'émancipation des femmes semble donc être plus développée pour celles qui quittent leurs foyers pour aller combattre dans les milices. À notre connaissance, il n'existe pas de recherche qui utilise la technique d'entrevue à cet effet, ce qui pourrait nous permettre d'appuyer ce que nous mettons de l'avant.

La deuxième structure de Walby renvoyait aux relations entre les hommes et les femmes dans le milieu de travail. Nous avons vu que les femmes, même si elles ont maintenant plus d'accès au marché du travail, n'ont pas accès à certains emplois, tels que des emplois manuels réservés aux hommes (Bateson *et al.*, 2016, p. 50), et même au sein d'une institution de gouvernance locale responsable de la perception de taxes. Il est intéressant de noter que la révolution féministe semble être plus avancée au sein des institutions telles que l'armée (l'YPJ) et le gouvernement (40% des sièges sont occupés par des femmes).

D'ailleurs, l'État — dans ce cas, une confédération décentralisée — est la structure qui semble avoir le plus avoir progressé en matière de justice des genres. Au Rojava, il n'existe désormais plus aucune distinction au sens de la loi, entre une femme et un homme. Plusieurs femmes occupent des postes de pouvoir important. Elles sont juges, travaillent en politique ou au gouvernement. Il serait pertinent de faire une étude sur l'interprétation de la loi par ces femmes juges au Rojava, à savoir si leurs jugements sont teintés par les traditions et la culture kurde.

Dans la quatrième structure, la violence faite par les hommes aux femmes, nous avons observé une baisse de violence conjugale des hommes envers les femmes, sans doute en

partie parce qu'il existe désormais plusieurs lois qui protègent les femmes. En 2017, une organisation qui vient en aide aux femmes en position de vulnérabilité a indiqué que l'an dernier, 799 cas de violence conjugale ont été reportés à la police (Comité kurde de violences faites aux femmes, dans Sheiko traduit par Bassirrii, 2018). Bien que ces chiffres semblent élevés, Sheiko considère que ces chiffres indiquent une plus grande confiance des femmes à l'égard des institutions qui régissent les trois cantons de Rojava et elle observe une diminution de la violence puisque les hommes savent que leurs gestes ne resteront plus impunis (*idem*). Quant aux personnes transsexuelles au Rojava, elles sont tolérées, mais ne jouissent pas des mêmes droits et libertés que d'autres femmes hétérosexuelles (entrevue avec Gorani dans Ghazzawi, 2017, para 21.). Nous avons vu que leur identité est encore largement incomprise par le reste de la société et qu'elles sont souvent victimes d'actes de discrimination.

La sexualité patriarcale, qui est la cinquième structure patriarcale de Walby, présente aussi bon nombre de progrès. L'éducation en matière de vie politique et de genre est un aspect central à la révolution kurde. Les comités de paix en profitent pour éduquer la population lors de séances de médiation. Les milices de l'YPJ reçoivent six mois de formation sur la théorie du confédéralisme démocratique d'Öcalan, apprenant ainsi à déconstruire leur vision genrée du monde. La science des femmes (Jineolojî), d'Öcalan, est maintenant enseignée dans de nombreuses académies, partout dans le monde.

Quant à la dernière structure patriarcale identifiée par Walby, la culture patriarcale, nous ne l'avons pas discutée en détail, par manque d'informations.

Notre cadre théorique des féministes postcoloniales nous mène à voir qu'il existe une réelle révolution en matière de genre au Rojava, mais elle se produit à des niveaux divers et à *des rythmes différents*.

En effet, un projet politique ne se passe jamais sans de grandes difficultés. Beaucoup a été fait et il reste encore bien des choses à faire (Évaluation anonyme d'un membre du jury, 2020). Sans oublier que Rojava est présentement en guerre et sous embargo par plusieurs pays régionaux. Bien que la violence envers les femmes et les enfants soit inexcusable, une augmentation de la violence en temps de guerre et d'injustice envers les femmes et les enfants - dans toutes les guerres - a été documentée par plusieurs féministes dans leurs travaux sur les femmes, la sécurité et la guerre (Sjoberg, Enloe, Sylvester, Parashar).

Enfin, cette révolution féministe appartient aux femmes, mais elle appartient aussi au PYD. Cette complexité se traduit dans les médias. La lutte des femmes kurdes est instrumentalisée par le PYD, mais elle est aussi propre à elles. En effet, l'équité des genres est un discours clé du PYD. Les images d'une société transformée et inclusive, et de femmes luttant contre le groupe terroriste EI, a attiré l'attention et le support de plusieurs mouvements féministes et démocratiques (Mustafa, 2018, para. 14).

Dans cette guerre, les combattantes de l'YPJ sont donc devenues « une puissante arme de communication » (Beunaiche, 2014). Partout sur le web et les réseaux sociaux, elles sont représentées comme des icônes de la lutte contre EI (*idem*). Elles sont instrumentalisées par l'Ouest, mais elles font aussi bon usage de cette attention pour obtenir des appuis politiques.¹⁸

¹⁸ Le conflit syrien est avant tout décrit par les médias occidentaux comme une guerre civile qui a débuté en 2011 sous le président Bachar Al-Assad puis s'est aggravée avec l'entrée en scène de l'État islamique. Dans les médias occidentaux, les femmes de l'YPJ sont représentées comme un *nouveau* phénomène alors qu'elles ont souvent rejoint les forces armées pour atteindre leurs buts politiques depuis les 40 dernières années. La

En 2014, Meysa Abdo, une commandante de la milice de l'YPJ, a fait un appel dans une entrevue avec le *New York Times*, à toutes les femmes du monde pour les aider dans leur combat contre les djihadistes (Benson-Sokmen, 2017, para. 1). Puis, en 2017, lorsqu'elles ont repris la capitale Raqqa, la commandante Nesrin Abdullah a dédié leur victoire et celle de leurs camarades des YPG et des forces démocratiques syriennes (SDF) « à toutes les femmes du monde » (YPG Rojava, 2017). Lorsqu'elles accordent des entrevues avec des médias occidentaux, ces femmes emploient leur lutte de résistance contre l'EI pour consolider une base militante qui les aidera à mettre de la pression sur les États pour arrêter les attaques de la Turquie contre les Kurdes de Rojava.

En conclusion, bien qu'ils existent plusieurs contradictions, la lutte féministe au Rojava ne semble pas être assujettie à la lutte nationaliste. L'instrumentalisation se limite peut-être aux femmes combattantes du YPJ par le PYD (comme les juristes McDonald et Dubuy l'ont affirmé : voir notre revue de littérature). C'est ce que nous allons maintenant voir dans cette deuxième sous-partie.

fascination des Occidentaux pour ces « badass Kurdish women » (Dilar Dirik, 2014, para. 4), qui transcendent la représentation traditionnelle de femmes victimes du conflit par leur engagement avec la violence, s'exprime dans les médias par une représentation des femmes combattantes qui se défendent du groupe EI, pour ne pas être tuées ou capturées pour devenir des esclaves sexuelles.

CHAPITRE 4 : AUTODÉTERMINATION, SOLIDARITÉ ET RÉOLUTION 1325

5.1 Voix des Syriennes kurdes et agentivité : Les réseaux transnationaux de solidarité pour la paix en Syrie

« Les années 1990 furent une période d'enrichissement idéologique et organisationnel pour les femmes kurdes. Durant ces années, les femmes ont été les forces motrices des émeutes qui se déroulaient dans les métropoles kurdes en protestation contre les opérations militaires de l'État turc sur la population civile. » (Nursel Kilic, représentante en France du Mouvement international des femmes kurdes, cité dans Bonvincini, 2018)

La femme la plus connue impliquée dans la lutte armée en Turquie, Sakine Cansiz, était la cofondatrice du PKK avec Abdullah Öcalan en 1978 et l'instigatrice de l'armée des femmes. Emprisonnée et torturée par l'État turc pendant 12 ans pour son appartenance à l'organisation « terroriste » du PKK, elle se réfugia en France déterminée à poursuivre ce qu'elle avait commencé des années plus tôt. Alors que Sakine militait « pour la paix et pour une résolution pacifique de la question kurde en soutenant les pourparlers entre le gouvernement turc et le PKK » (Samint, 2016, para. 24), elle fut assassinée en France le 9 janvier 2013, avec deux de ses camarades Fidan Doğan (lobbyiste du parti) et Leyla Söylemez (représentante de la section jeunesse du mouvement) (*idem*). L'assassinat de ces trois femmes fut non seulement interprété comme un acte de sabotage des pourparlers de paix (Siquiera de Miranda, 2015, p. 24), mais aussi comme un geste machiste contre l'émancipation des femmes. C'était des femmes qui avaient été ciblées, pas des hommes (*idem*). Un an après l'assassinat de ces trois femmes, un colloque sur le féminicide a été organisé au Sénat français par la Représentation internationale du Mouvement des Femmes kurdes, Femmes solidaires, la Fondation internationale des Femmes libres, Solidarité

France-Kurdistan (Kiliç dans une entrevue à Boursier et Stunic, 2016, para. 9). Le but de cette conférence était non seulement d'informer les politiciens de la cause des femmes, mais aussi de lancer un appel pour que le 9 janvier soit reconnu comme « Journée internationale de lutte contre le féminicide ».

Depuis, les femmes kurdes de la diaspora française comme dans d'autres pays en Europe, se sont taillé une place dans divers réseaux féministes tels que la « Marche mondiale des Femmes » de Rojava en 2015, un mouvement international féministe qui s'est déclaré solidaire avec la lutte des femmes kurdes (Karagöz, 2017, p. 94). Les femmes kurdes tant turques que syriennes coopèrent avec la gauche occidentale et les divers mouvements de femmes de couleur. « Justice for Women », « Stop honour killings » et « Freedom for Öcalan » sont seulement certaines de leurs campagnes transnationales auxquelles elles coopèrent (Tas et Al-Ali, 2018, p. 4). L'appui d'organisations comme « Femmes solidaires » peut aider les femmes syriennes kurdes de la diaspora à long terme à accéder à des sphères plus légitimes de l'activisme national (Karagöz 2017, p. 94-95). En effet, ces nouvelles collaborations, selon plusieurs entrevues accordées à Karagöz (2017), « produce a certain self-validation sense among the activists, in particular among the women for whom the political engagement operates as a self-emancipation instrument » (p. 95).

Pour arriver à se coordonner et développer des stratégies pour faire avancer la justice entre les genres au nord de la Syrie, les femmes kurdes syriennes de la diaspora française collaborent avec toutes les femmes kurdes à l'intérieur de l'UE et avec celles qui habitent la région du nord de la Syrie. Des femmes comme Ghaliya Al-Rahal, qui ont participé aux protestations civiles contre le régime du président Bashar Al-Assad en 2011, participent avec 29 autres entités politiques et de la société civile au niveau régional et dans les

diasporas depuis 2018, à la plateforme « Gaziantep Women Platform », une initiative menée par l'UE pour favoriser la solidarité et le dialogue entre tous les acteurs impliqués dans le processus de paix et l'avancement des droits des femmes (European Union, External Action, 2019). Avec cette plateforme, elles ont réussi à développer plusieurs recommandations fondées sur le droit international, ses institutions et ses diverses résolutions telles que les Résolutions 2245 et 1325 du CSNU, pour renforcer la participation des femmes au processus politique et leur présence à la table des négociations et dans les structures locales (*idem*).

Ces efforts provenant de l'extérieur, avec ses partenaires du Rojava, a permis une nouvelle reconnaissance et la légitimation du mouvement kurde au Rojava sur la scène internationale, ce qui peut changer la position marginale des Kurdes aux yeux des politicien.ne.s et des académicien.ne.s (Karagoz, 2017, p. 92). De plus, la victoire de Kobané, une ville kurde syrienne à la frontière turque, a permis de démontrer aux États occidentaux que les YPJ/YPG sont de bonnes unités de combat contre l'EI (p. 94). En avril 2015, une commandante de l'YPJ de la délégation du PYD a été reçue par le président français de l'époque, François Hollande (p. 92). Bien que la France reconnaisse la délégation du PYD, l'influence des relations diplomatiques entre la France et la Syrie font que le PKK demeure sur la liste française des organisations terroristes (*idem*).

De ce fait, les diasporas ont joint leurs forces avec d'autres organisations féministes militantes et ont fait circuler une pétition en France afin d'exiger une intervention de l'ONU, de l'UE et des gouvernements des pays impliqués dans la coalition contre l'EI, pour faire pression sur la Turquie pour l'arrêt des bombardements et de l'invasion d'Afrin

à Rojava en 2018, soulignant que cette agression est contraire au droit international (Appel du mouvement des femmes kurdes contre l'attaque de la Turquie, 2018).

Malgré les efforts de ces organisations pour faire cesser les agressions de la Turquie contre Rojava, des attaques contraires au droit international,¹⁹ aucun pays de la communauté internationale n'est intervenu. Les demandes répétées pour l'invitation des représentant.e.s politiques du Rojava ainsi que sa faction armée entièrement féminine, l'YPJ, aux pourparlers de paix de Genève en février 2016, continuent d'être rejetées.

Pour Marsi (2017), il est important que les femmes qui vivent la réalité d'un conflit armé soient impliquées dans la transformation sociale de leur société en tant qu'« active agents of change within their communities » (Marsi, 2017, para. 33). Chinkin et Charlesworth (2006) abondent aussi dans le même sens, mais ajoutent que l'implication des femmes au niveau local est d'une plus haute importance que la voix des femmes de la diaspora, puisque les femmes vivant en zone de conflit armé sont celles qui ont des idées concrètes sur les enjeux qui devraient être abordés de manière prioritaire (alors que les femmes des diasporas ont souvent des perceptions et des objectifs différents de celles qui ont vécu le conflit) (p. 942).

¹⁹ Le Tribunal permanent des peuples créé en 1979, basé à Rome, a établi, après enquête avec le Tribunal Russell, que le PKK n'était pas une formation terroriste, mais un groupe de combattants dans un conflit armé national. Ces deux tribunaux ont aussi déclaré le président turc Erdoğan personnellement responsable de crime de guerre contre les Kurdes et pour avoir failli d'adhérer à la Convention de Genève de juin 2015 à janvier 2017. Une autre décision a été prise au Parlement européen à Bruxelles, reconnaissant la culpabilité de la Turquie pour son implication dans des meurtres prémédités, des homicides extrajudiciaires, des disparitions forcées, de la destruction de leurs villes, et de déplacements de plus de 30 000 civils. Le tribunal a urgé la reprise des pourparlers de paix entre les Kurdes et la Turquie et demandée un cessez-le-feu de la Turquie ainsi que de mettre fin à ses opérations militaires contre les Kurdes syrien.ne.s à ses frontières. (Bookchin, 2018, para. 42)

En somme, plusieurs questions demeurent quant aux impacts directs qu'on les mouvements des femmes de la diaspora française au Rojava. Limité dans notre analyse et nos réponses par le fait que nous n'avons pas effectué d'étude terrain, il est difficile de savoir si les mouvements qui appuient la lutte féministe au Rojava sont en mesure d'influencer la politique syrienne ou s'ils demeurent des mouvements marginaux. D'autres recherches devront être conduites en lien avec les pratiques et les vécus des femmes de la diaspora kurdes, de retour en Syrie du Nord.

5.2 L'expérience des femmes de la table du Conseil de Sécurité des Nations Unies

Plusieurs résolutions des Nations Unies appuient la participation des femmes dans l'atteinte de la paix en contexte de conflit armé; la résolution 1325 et la résolution 2245 en sont deux exemples. La table de négociation du CSNU est perçue par bon nombre d'activistes, comme un lieu privilégié pour la mise en pratique de ces résolutions (voir Moore et Talarico, 2015, p. 223). Le cas syrien illustre néanmoins une situation tout autre.

Les premiers pourparlers internationaux pour la paix en Syrie ont été lancés par les Nations Unies en 2012 à Genève (TRT World, 2018). L'année suivante, les femmes syriennes ont tenté de participer aux pourparlers informels au plan proposé par la Syrie au CSNU pour instaurer la paix, mais leurs demandes d'inclusion ont été rejetées. La conférence de Genève 2 n'a pas elle non plus cherché à inclure les femmes.

La décision d'exclure les femmes des pourparlers de paix vient contrevenir à la norme que présente la résolution 2245 du CSNU. Lors de l'adoption d'une « feuille de route » pour la paix dans le conflit syrien, le secrétaire général Ban Ki-Moon avait indiqué que « les parties doivent garantir la participation pleine et effective des femmes à ces pourparlers » (CSNU,

2015). La création de cette résolution avait pour objectif de mettre fin à l'exclusion des femmes du processus décisionnel, et qui continuent de souffrir d'avoir leurs droits bafoués une fois le retour à la paix.

En effet, les droits socio-économiques sont particulièrement importants lors de pourparlers de paix et de l'autodétermination des femmes. Différents instruments juridiques, dont le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, stipulent que les États doivent reconnaître le droit au travail des hommes et des femmes selon des conditions justes et favorables, la sécurité sociale, le droit à l'éducation, pour ne nommer que ceux-là. De plus, le comité du CEDEF affirme que « democracy will have real and dynamic meaning and lasting effect only when political decision-making is shared by women and men and takes equal account of the interests of both » (*ibid*, p. 951).

Il existe un réel danger qu'au sein du CSNU, les femmes demeurent exclues du processus de paix, puisque le travail lié au genre est perçu comme un problème qui peut être remis à plus tard pendant que les hommes s'occupent des « vrais » enjeux (Raven-Roberts, cité dans Puechguirbal, 2010, p. 179-180). En d'autres termes, l'absence des femmes des pourparlers de paix entre la Turquie et la Syrie, à Genève, qu'elles proviennent des forces armées du YPJ, du TEV-DEM²⁰ ou autres activiste de la diaspora kurde, est révélatrice de la place de la femme dans un monde d'homme. Pour French, ce rejet signifie que les hommes traitent les femmes « as marginal to the real business of life. » Elle poursuit, en affirmant que même si les femmes obligent les hommes à les entendre, ils les traitent

²⁰ Le TEV-DEM (Mouvement pour une société démocratique) est aujourd'hui un acteur majeur de l'organisation politique et sociale du Rojava et consiste en un regroupement de partis politiques et d'associations de la société civile ayant décidé de s'unir autour du projet du Rojava.

comme des « groupes à intérêts spéciaux » - comme si leurs demandes reflétaient qu'une minorité de la population (French, 1992, cité dans Puechguirbal, 2010, p. 179).

L'envoyé spécial en Syrie, Staffan de Mistura, a accepté la requête de la Turquie et d'autres groupes de l'opposition syrienne de les exclure. Marinelli (2018) nous rappelle que c'est pourtant grâce à des femmes aux commandes que toutes les réussites militaires ont pu avoir lieu. Selon lui, le plus grand enjeu à l'autodétermination kurde, telle qu'observée au Rojava, est exactement ce qui se produit : l'exclusion des Kurdes aux pourparlers. Ces pourparlers constituent la plateforme principale de dialogue et de négociations pour les parties impliquées dans le conflit syrien. Même de nombreux groupes de rebelles y ont été invités (sauf EI). Ce rejet illustre que les forces impérialistes continuent d'instrumentaliser les Kurdes, comme ils l'ont toujours fait. Ces forces n'ont jamais aidé à émanciper personne, sauf s'il en est dans leurs intérêts (Évaluation anonyme d'un membre du jury, 2020).

Nombreuses organisations internationales féministes telles que M.A.D.R.E et la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté, abondent dans le même sens que Marinelli lorsqu'elles rappellent que toutes négociations formelles pour la paix doivent inclure, selon le droit international, la pleine participation des initiatives nationales des femmes en Syrie et au niveau international « with equal rights and responsibilities to participate, negotiate, and determine the agreements » (dans « Ensuring the effective participation and rights of women in the Syrian Peace and mediation process », 2013, p. 16). Il n'existe pas de mécanisme pour s'assurer que les opinions des femmes sont représentées ou pour évaluer si les dirigeants du groupe sont représentatifs des opinions

des femmes (Kivilcim, 2019, p. 248). Ce même collectif affirme que lorsque les pourparlers de paix n'ont aucune provision en matière de genre, toute mesure ultérieure au stade de la mise en œuvre risque d'être rejetée, car elle sera considérée comme ne faisant pas partie du mandat de la paix. De plus, une constitution qui ne défend pas l'équité entre les genres entraîne de sérieux obstacles au principe de la non-discrimination enchâssé dans la CEDEF, une fois la paix déclarée (p. 15). De même, si le principe de l'autodétermination des Kurdes en Syrie est conceptualisé sans accorder une place prioritaire à la subsistance économique, sa mise en œuvre risque de créer des désavantages pour les femmes (Kivilcim, 2019, p. 248).

En conséquence, la Résolution 1325 est en apparence une avancée aux droits des femmes, mais elle demeure un instrument controversé en raison de certaines résistances patriarcales et forces colonialistes aux Nations Unies (Puechguirbal 2010). De plus, « by projecting a definition of women as vulnerable victims and consistently associating their status with children, the UN system resists a redefinition of tasks and responsibilities that recognizes the experiences and competencies of women » (*ibid*, p. 182). Nordstrom (2004), abonde dans le même sens que Puechguirbal (2010) lorsqu'elle affirme que les femmes ont une valeur symbolique (p. 401) : elles sont une ressource disputée, une raison pour justifier une guerre et des victimes que des hommes doivent protéger (*idem*). Pour French, ce rejet signifie que les hommes traitent les femmes « as marginal to the real business of life. » Elle poursuit, en affirmant que même si les femmes obligent les hommes à les entendre, ils les traitent comme des « groupes à intérêts spéciaux » - comme si leurs demandes reflétaient qu'une minorité de la population (French, 1992, cité dans Puechguirbal, 2010, p. 179).

Pour conclure, bien que les femmes kurdes de la diaspora française soient devenues, de par leur activisme, le perfectionnement de leurs stratégies politiques leur mobilisation du droit international, des actrices qui ont su gagner du pouvoir en tant qu'agentes de changement sur la scène internationale, il n'en est rien au sein des intuitions internationales dirigées par des hommes d'État. La Résolution 1325, présentée comme ayant un fort potentiel d'avancement pour la justice entre les genres au nord de la Syrie, est un instrument juridique soumis à une politique et des enjeux de pouvoir qui ne permet pas aux femmes kurdes au cœur de la révolution de s'émanciper. Nous arrivons donc à la conclusion que « les femmes kurdes et les autres peuples ou nations qui luttent pour leur indépendance ne peuvent faire confiance qu'à eux-mêmes » (Évaluation anonyme d'un membre du jury, 2020).

CONCLUSION

À travers l'histoire, les femmes ont souvent rejoint les forces armées pour atteindre leurs buts politiques : l'émancipation des femmes et la libération de leur peuple. Ce fut le cas par exemple avec les femmes tamiles au Sri Lanka, les FARC en Colombie ou bien le FLN en Algérie (Hunchak, 2018, p. 29). Dans tous ces cas, la révolution des femmes a été assujettie à la lutte nationaliste. Malgré ce portrait sombre de l'instrumentalisation des femmes, le cas des combattantes kurdes syriennes de l'Unité de la Protection de la femme (YPJ) nous apparaît comme un cas différent. Cette différence s'explique par la création explicite d'un projet politique qui mise sur l'égalité des genres : « La question des femmes n'est plus limitée aux enjeux légaux et politiques. Elle considère tous les enjeux sociaux en relations à elle-même comme faisant partie de leur propre lutte » (Knapps *et al.*, 2015, p. 72).

Lors de nos recherches, une critique adressée par Glioti affirmait que la gauche européenne, solidaire avec le projet du Rojava, était coupable d'avoir « cherry-picked » ses sources pour appuyer l'expérience sociale des Kurdes, et avoir ignoré d'autres auteur.e.s critiques de leur projet politique (Glioti, 2016). Caglayan, McDonald et Dubuy ont avancé que les femmes kurdes étaient instrumentalisées dans la lutte nationaliste du PKK et du PYD.

Conscientes de cette critique, nous avons mis en lumière une réelle révolution féministe menée pour toutes les femmes depuis des décennies, contre une société conservatrice et ses structures patriarcales. En mobilisant le cadre théorique de Sylvia Walby, nous avons observé, malgré les nombreuses contradictions, une transition politique favorable aux droits des femmes. Cette transition mise sur une approche à long terme, notamment par la

construction de nombreux centres pour femmes qui ont vu le jour pour venir en aide aux femmes, la création d'une constitution mettant les hommes et les femmes sur un pied d'égalité, l'accès pour les femmes à 40% du pouvoir politique et juridique, des académies pour enseigner la jineologie, la science des femmes, et ainsi transformer la société. Néanmoins, nous avons noté que l'émancipation des femmes se fait plus rapidement pour certaines. Les femmes de la milice du YPJ et celles qui participent à la vie politique et tiennent de nouveaux rôles dans la sphère publique sont celles qui bénéficient d'une plus grande liberté. À ce jour, il n'existe pas d'études qui analysent l'émancipation des femmes de leurs rôles traditionnels dans la sphère domestique. Il est alors difficile de savoir si ces femmes se retrouvent plus opprimées par les six structures du patriarcat de Walby.

Il est aussi important de souligner que même dans les sociétés dites progressistes de l'Occident, des sociétés dites développées et privilégiées, le patriarcat continue d'exister (Azeez, 2018, dans une entrevue accordée à et traduit par Heintz, para. 8). En comparaison, il serait injuste de disqualifier Rojava, une confédération détruite et en guerre, sans contextualiser leur projet d'émancipation des genres. Seul le temps va permettre de dire si une émancipation complète est possible (Knapp *et al.*, 2015, p. 260).

Puis, l'exceptionnalisme du modèle de Rojava et son approche progressiste en matière du genre est aujourd'hui reconnu et appuyé par un vaste réseau de solidarité transnationale. Ce réseau s'est notamment solidifié par la visite de plusieurs universitaires à Rojava qui ont rapporté avoir vu la théorie du confédéralisme démocratique d'Öcalan se matérialiser par l'adoption d'un Contrat social, une charte qui rend les femmes et les hommes égaux aux yeux de la loi. De ces visites ont découlé des conférences, des livres, des collaborations pour faire connaître la question kurde.

Nous avons ensuite discuté de la prise en compte des femmes, non seulement en tant que victimes passives devant être protégées, mais en tant qu'actrices ayant une voix distincte de celle des États (Heathcote, 2012, cité dans Chagnon p. 267). Nous avons vu que les femmes kurdes syriennes de la diaspora française ont développé des mécanismes, des stratégies et des objectifs pour augmenter leur efficacité et ainsi atteindre leurs buts. Elles ont joint leur lutte féministe avec divers acteur.e.s solidaires à leur cause, et ont employé le droit international pour se légitimer dans la sphère diplomatique. Toutefois, nous avons souligné la difficulté du droit international à répondre aux besoins des femmes syriennes en matière de droit à la sécurité et à l'autodétermination. Notre lecture nous amène à croire que cette difficulté est structurelle et systémique. Ce constat nous pousse à revoir notre postulat de base, qui voulait que la résolution 1325 soit un outil juridique important pour le maintien et la continuation des droits des femmes au Rojava.

Comme pistes de recherche pour le futur, nous croyions qu'il faudrait porter une attention spécifique à la voix des femmes kurdes de Syrie dans la diaspora, pour l'instant trop souvent amalgamée à celle d'autres femmes kurdes, telles que les femmes turques. Il serait aussi pertinent pour la communauté scientifique d'étudier l'acceptabilité du projet du Rojava par les femmes non-combattantes et leurs communautés. En termes de défis, nous avons déjà relevé des tensions interethniques, surtout entre les Kurdes et les Arabes, le maintien des pressions sociales pour préserver le mariage, et une dépendance des organisations pour femmes avec le PYD, pour ne nommer que ceux-là.

Pour conclure, dans les dernières semaines de rédaction de ce rapport de recherche, plusieurs nouveaux défis sont apparus alors que de nouveaux événements survenaient dans l'actualité. En effet, les Kurdes ont commencé à se replier quand leur plus grand allié, les

États-Unis, ont décidé de se retirer de la Syrie. Leurs troupes s'allient maintenant au régime d'Al-Assad pour protéger le nord de la Syrie des attaques militaires turques et des autres groupes de rebelles armés. Plus importants encore, les Kurdes ne semblent pas faire partie, encore une fois, de la solution pour les puissances régionales (Turquie) et internationales (États-Unis, Russie). Dans une entrevue accordée à Knapp *et al.* en 2014, Illham Ahmed avait dit que chaque État influent détient ses propres plans pour l'avenir de la Syrie (p. 252). Il semble que ce constat soit tristement en train de se confirmer.

BIBLIOGRAPHIE

- * Al-Ali, N. et Tas, L. (2017). “War is like a Blanket...:” Feminist convergences in kurdish and turkish women’s rights activism for peace. *Journal of Middle East Women’s Studies*, 13(3), 354–375. doi : [10.1215/15525864-4179001](https://doi.org/10.1215/15525864-4179001)
- Al-Ali, N. et Tas, L. (2018). *Dialectics of struggle: Challenges to the Kurdish women’s movement*. (22e éd). London: LSE Middle East Centre Paper Series. Récupéré de <http://eprints.lse.ac.uk/id/eprint/87484>
- Al-Ali, N. et Tas, L. (2018). Clashes, Collaborations and Convergences: Evolving Relations of Turkish and Kurdish Women’s Rights Activists. *Journal of Balkan and Near Eastern Studies*, 21(3), 304-318. doi: [10.1080/19448953.2018.1497754](https://doi.org/10.1080/19448953.2018.1497754)
- Alodaat, L. (2015) No Women, No Peace in Syria. Dans *Huffpost*. Récupéré de https://www.huffpost.com/entry/no-women-no-peace-in-syri_b_8762904
- Azeez, H. (2018). YPJ as a Symbol of Women Resistance. (A. Heintz, trad.). Dans *International Viewpoint*. Récupéré de <https://www.internationalviewpoint.org/spip.php?article5419Rojava>
- * Aretaios, E. (2015). The Rojava Revolution. Dans *Open Democracy*. Récupéré de <https://www.opendemocracy.net/arabawakening/evangelos-aretaios/rojava-revolution>
- Bahar, Ş. et Jongerden, J. (2018). Gender Revolution in Rojava: The Voices beyond Tabloid Geopolitics, *Geopolitics*, 1-24. doi: [10.1080/14650045.2018.1531283](https://doi.org/10.1080/14650045.2018.1531283)
- Baser, B., Emanuelsson, A-C., Toivanen, M. (2015). (In)visible spaces and tactics of transnational engagement: A multi-dimensional approach to the Kurdish diaspora. *Kurdish Studies*, 3(2) 128-150. Récupéré de <https://pureportal.coventry.ac.uk/en/publications/invisible-spaces-and-tactics-of-transnational-engagement-a-multi--2>
- Bateson, F. Dikx, T., Frerks, G. Middelkoop, D. et Tukker, N. (2016). *Policy Report: Gendered Alternatives: Exploring women’s role in peace and security in the self-administered areas of Northern Syria*. Université Utrecht: Pays-Bas.
- Begikhani, N., Hamelink, W. et Weiss, N. 2018. Theorising women and war in Kurdistan: A feminist and critical perspective. *Kurdish Studies* 6(1), 5–30. doi : [10.33182/ks.v6i1.432](https://doi.org/10.33182/ks.v6i1.432)

- Benessaïeh, Afef. « La perspective postcoloniale ». Dans *Théories des relations internationales : Contestations et résistances*, sous la dir. d'Alex MacLeod et Dan O'Meara. Outremont : Édition Athéna, 2010.
- Bengio, O. (2016). Game Changers: Kurdish Women in Peace and War. *The Middle East Journal*, 70 (1), 30–46. doi:10.3751/70.1.12
- Benson-Sokmen, S. (2017). *The limits of Western Engagement with Kurdish Female Militancy*. Récupéré de: <https://muftah.org/limits-western-feminist-engagement-kurdish-female-fighters/#.WidSWFWnHIUFeminist>
- Bookchin, D. (2018). How my father's ideas helped the Kurds create a new democracy. Dans *NYbooks*. Récupéré de <https://www.nybooks.com/daily/2018/06/15/how-my-fathers-ideas-helped-the-kurds-create-a-new-democracy/>
- Bonvincini, L. (2018). Les Kurdes de Syrie : De la difficulté de la mise en place d'un projet démocratique. Dans *Le journal des alternatives*. Récupéré de <http://journal.alternatives.ca/spip.php?article8389>
- *Çağlayan, H. (2012). From Kawa the Blacksmith to Ishtar the Goddess: Gender Constructions in Ideological-Political Discourses of the Kurdish Movement in post-1980 Turkey. (C. Evren. trad.). *European Journal of Turkish Studies*, (12)s.d, 1-29. Récupéré de <http://ejts.revues.org/4657>
- Chagnon, R. (2013). [Compte rendu du livre *The Law on the Use of Force, A Feminist Analysis* par G. Heathcote]. *Revue québécoise du droit international*, (26)1, 265-268. Récupéré de <https://www.sqdi.org/fr/gina-heathcote-the-law-on-the-use-of-force-a-feminist-analysis-new-york-routledge-2012/>
- Cemgil, C. et Hoffmann, C. (2016). The 'Rojava Revolution' in Syrian Kurdistan: A Model of Development for the Middle East? *IDS Bulletin*, (47)3, 53-76. doi: [10.19088/1968-2016.144](https://doi.org/10.19088/1968-2016.144)
- Chinkin, C, et Charlesworth, H. (2000). *The boundaries of international law: a feminist analysis*. Melland Schill studies dans International Law. Manchester University Press, Manchester, UK. Récupéré de <http://eprints.lse.ac.uk/id/eprint/13076>.
- Charter of the Social Contract. (2014). Dans *The Social Contract*. Récupéré de <https://peaceinkurdistancampaign.com/charter-of-the-social-contract/>
- Chinkin, C. et Charlesworth, H. (2006). Building Women into Peace: the international legal framework. *Third World Quarterly*, (27)5, 937-957. doi: [10.1080/01436590600780391](https://doi.org/10.1080/01436590600780391)
- Cicek, Z., M. (2019, 13 mars). Entrevue avec Loez : The Women's Revolution in the 21st

- Century : From Solidarity to Common Struggle. Dans *Komun-Academy*. Récupéré de <https://komun-academy.com/2019/03/13/the-womens-revolution-in-the-21st-century-from-solidarity-to-common-struggle/>
- Conseil de Sécurité (CS). (2015). *Syrie: pour la première fois depuis le début du conflit, le Conseil de sécurité fait preuve d'unité en adoptant une « feuille de route » pour la paix*. [Communiqué]. CS/1271. Récupéré de <https://www.un.org/press/fr/2015/cs12171.doc.htm>
- Conseil de Sécurité (CS). (2000, 31 octobre). *Résolution 1325 sur les femmes, la paix et la sécurité*. S/RES/1325. Récupéré de <https://www.refworld.org/docid/3b00f467e.html>
- Convention pour l'Élimination de la Discrimination à l'Égard des Femmes (CEDEF)*. (1979, 18 décembre). [Entrée en vigueur le 3 septembre 1981]. Récupéré de <https://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/CEDAW.aspx>
- Dean, V. (2019). Kurdish Female Fighters: The Western Depiction of YPJ Combatants in Rojava. *Glocalism: Journal of Culture, Politics and Innovation*, 1, 1-29. doi: [10.12893/gjcpi.2019.1.7](https://doi.org/10.12893/gjcpi.2019.1.7)
- Dirik, D. (2018). Self-Defense Means Political Autonomy! The Women's Movement of Kurdistan Envisioning and Pursuing New Paths for Radical Democratic Autonomy. *Society for International Development*, (60)1, 74-79. Récupéré de https://ideas.repec.org/a/pal/develop/v60y2017i1d10.1057_s41301-017-0136-3.html
- Dirik, D. (2015). *Feminism and the Kurdish Freedom Movement*. *Kurdish Question*. Dans *Kurdish Question*. Récupéré de <http://kurdishquestion.com/oldarticle.php?aid=feminism-and-the-kurdish-freedom-movement>.
- Dirik, D. Levi Strauss, D., Taussig, L., M. et Wilson, W. (2016). *To Dare Imaging: Rojava Revolution*. New York: Autonomedia.
- Dryaz, S., M. « s. d. ». Women and nationalism: How women activists are changing the Kurdish conflict, « s. l. n. é. », 1-6. Récupéré de <https://www.soas.ac.uk/lmei/events/ssemme/file67896.pdf>
- Dubuy, M. (2015). La contribution des femmes à la revendication du peuple kurde à l'autodétermination. *Civitas Europa*, (1)34, 93-110. Récupéré de <https://www.cairn.info/revue-civitas-europa-2015-1-page-93.htm>
- * Enloe, C. (2000). *Bananas, Beaches and Bases: Making Feminist Sense of International Politics*. Berkeley: University of California Press.

- Évaluation anonyme d'un membre du jury.* (2020). Montréal : Université du Québec à Montréal.
- Faraj, L. (2011). *Les femmes, la paix et les discours internationaux dans le contexte palestinien.* (Mémoire de maîtrise). Université du Québec à Montréal. Récupéré de <https://archipel.uqam.ca/2890/>
- Fondation Institut Kurde de Paris. « s. d. ». *Diaspora Kurde.* Dans *Fondation Institut Kurde de Paris.* Récupéré de <https://www.institutkurde.org/info/diaspora-kurde-1232550920>
- * French, M. (1992). *The War against Women* (p. 17-18). New York: Ballantine Books.
- Geneva Call. (2014). Syria: Kurdish armed forces demobilize 149 child soldiers. Dans *l'Appel de Genève.* Récupéré de <http://genevacall.org/syria-kurdish-armed-forces-demobilize-149-child-soldiers/>
- Ghazzawi, R. (2017). Decolonising Syria's so-called 'queer liberation' Dans *Al Jazeera.* Récupéré de <https://www.aljazeera.com/indepth/opinion/2017/08/decolonising-syria-calledqueer-liberation-170803110403979.html>
- Ghotbi, S. (2016). *The Rojava Revolution: Kurdish women's reclaim of citizenship in a stateless context: thèse de bachelier* [Document non publié]. Université de Gothenberg. Récupéré de https://gupea.ub.gu.se/bitstream/2077/47797/1/gupea_2077_47797_1.pdf
- Glioti, A. (2016). Rojava : A libertarian myth under scrutiny. Dans *Al Jazeera.* Récupéré de <https://www.aljazeera.com/indepth/opinion/2016/08/rojava-libertarian-myth-scrutiny-160804083743648.html>
- Global Network for Rights and Development (GNRD). (2015). *Rapport sur les droits des femmes au Kurdistan (Irak- Rojava Syrie).* Récupéré de <https://www.opinion-internationale.com/wp-content/uploads/2015/09/Allez-on-est-au-bout-1.pdf>
- Grojean, O. (2013). Théorie et construction des rapports de genre dans la guérilla kurde de Turquie. *Presses des Sciences Po*, (3)60, 21-35. Récupéré de <https://www.cairn.info/revue-critique-internationale-2013-3-page-21.htm>
- Grojean, O. (2017). *La révolution kurde : Le PKK et la fabrique d'une utopie.* Coll. Paris : Édition la découverte.
- Gupta, R. (2016). Rojava revolution: How deep is the change? Dans *Open Democracy.* Récupéré de <https://www.opendemocracy.net/5050/rahila-gupta/rojava-revolution-how-deepis-Change>
- Heintz, A. (2018, 1 septembre). Entrevue avec Janet Biehl : Northern Syria: On democratic confederalism, Murray Bookchin, Abdullah Öcalan and the Rojava Revolution. *Europe Solidaire Sans Frontières*, « s. d. ». Récupéré de <https://www.europe-solidaire.org/spip.php?article45956>

- Holst Alani, et Birgitta, H. (2017). Women, Peace and Syria. *The Syria Issue*, (1).
Récupéré de <https://www.una.org.uk/women-peace-and-syria>
- Hunchack, J. (2018). The Use of Gender as an Insurgent Tool. *In-Security*, (2), 18-33.
Récupéré de
https://www.ictyn.org/images/Journal/Issue/02_2018/Hunchak_InSecurity_02_Spring
- Human Rights Watch. (2014). *Under Kurdish rule: Abuses in PYD-run enclaves of Syria*.
Récupéré de <https://www.hrw.org/report/2014/06/19/under-kurdish-rule/abuses-pyd-run-enclaves-syria>
- Jongerden, J. (2017). Gender equality and radical democracy: Contractions and conflicts in relation to the “new paradigm” within the Kurdistan Workers’ Party (PKK), *Antatoli*, 8, 233-256. Récupéré de <https://journals.openedition.org/anatoli/618>
- Karagöz, Z. (2017). The Kurdish Diasporic Mobilization in France. From A Restricted Political National Frame to a Translocal Sphere of Contention? The Case of Kurds in Marseille. *Journal of Mediterranean Knowledge-JMK*, 2(1), 79-100. Récupéré de <http://www.mediterraneanknowledge.org/publications/index.php/journal/issue/archive>
- Karaman, S. et Ghorbani, M. (2015). The Struggle of Kurdish Women Human Rights Defenders Continues in Iraq, Turkey, Syria. Dans *AWID*. Récupéré de <https://www.awid.org/news-and-analysis/struggle-kurdish-women-human-rights-defenders-continues-iraq-turkey-syria>
- Khalaf, M., R. (2016). Governing Rojava: Layers of Legitimacy in Syria. Dans *Chatam House*. Récupéré de <https://www.chathamhouse.org/publication/governing-rojava-layers-legitimacy-syria>
- Knapp, M., Flach, A. et Ayboga, E. (2016). *Revolution in Rojava: Democratic Autonomy and Women’s Liberation in Syrian Kurdistan*. Londre : Pluto Press.
- Leclerc, J. (2017). *Syrie: Al Jumhuriyah al'Arabiyah as Suriyah*. [Carte]. Récupéré de <http://www.axl.cefan.ulaval.ca/asie/syrie.htm>
- MADRE. (2014). *Seeking Accountability and Demanding Change: A Report on Women’s Human Rights Violations in Syria Before and During the Conflict in Response to the Second Periodic Report of the Syrian Arab Republic*. Rapport soumis au comité pour l’élimination de la discrimination à l’égard des femmes (CEDEF) des Nations Unies. Récupéré de https://www.madre.org/sites/default/files/PDFs/1401805514_Seeking%20Accountability%20and%20Demanding%20Change%20-%20MADRE%20Report%20-%20Syria.pdf

- Mojab, S. et Gorman, R. (2007). Dispersed Nationalism: War, Diaspora and Kurdish Women's Organizing. *Journal of Middle East Women's Studies*, (3)1, 58-85. doi: [10.1353/jmw.2007.0007](https://doi.org/10.1353/jmw.2007.0007)
- Moore, C. et Talarico, T. 2015. Inclusion to exclusion: Women in Syria. *Emoray International Law Review*, (30)2. 213- 260. Récupéré de <http://law.emory.edu/eilr/content/volume-30/issue-2/articles/inclusion-exclusion-women-syria.html>
- Mustafa, N. (2018). The Revolution of Rojava and Northern Syria is the Revolution of Women. Dans *Washington Kurdish Institute*. Récupéré de <https://dckurd.org/2018/01/12/the-revolution-of-rojava-and-northern-syria-is-the-revolution-of-women/>
- Nordstrom, C. (2004). *Shadows of War. Violence, Power and International Profiteering in the Twenty-First Century*. Berkeley: University of California Press.
- Novellis, A. (2016). *Democratic Confederalism : The Kurdish Movement in Turkey* (Mémoire de maîtrise). Université Ca' Foscari de Venice. doi :[10.13169/zanjglobsoutstud.2.1.0115](https://doi.org/10.13169/zanjglobsoutstud.2.1.0115)
- Öcalan, A. (2011). Confédéralisme démocratique. (Initiative internationale. trad.). Dans *Liberté pour Abdullah Öcalan-Paix au Kurdistan*. Londres/Duisbourg : Transmedia Publishing. Récupéré de <http://www.freedom-for-ocalan.com/francais/Abdullah-Ocalan-Confederalisme-democratique.pdf>
- Öcalan, A. (2011). Liberating Life: Women's Revolution. (Initiative internationale. trad.). Dans *Liberté pour Abdullah Öcalan-Paix au Kurdistan*. Londres/Duisbourg : Transmedia Publishing. Récupéré de <http://ocalan-books.com/#/book/liberating-life-womans-revolution>
- Omrani, Z. (2015). Introduction to the Political; and Social Structures of Democratic Autonomy in Rojava. Dans *Cooperation for Mesopotamia*. Récupéré de <https://mesopotamia.coop/introduction-to-the-political-and-social-structures-of-democratic-autonomy-in-rojava/>
- O'Rourke, C. (2018). Feminist Strategy in International Law: Understanding Its Legal, Normative and Political Dimensions. *The European Journal of International Law*, (28)4, 1019-1045. doi: [10.1093/ejil/chx067](https://doi.org/10.1093/ejil/chx067)
- People's Defense Units (YPG). (2017). YPJ: We dedicate the Raqqa victory to all the women in the world. Dans *People's Defense Units*. Récupéré de <https://www.ypgrojava.org/YPJ%3A-We-dedicate-the-Raqqa-victory-to-all-women-of-the-world>
- Puechguirbal, N. (2010). Discourses on Gender, Patriarchy and Resolution 1325: A textual Analysis of UN documents. *International Peacekeeping*, (17)2, 172-187. doi: [10.1080/13533311003625068](https://doi.org/10.1080/13533311003625068)

- Marinelli, S. (2016, 24 octobre). The 2016 Rojava Social Contract: a Democratic Experiment of Civil and Social Rights in Northern Syria [Blogue]. Récupéré de <https://aninternationallawblog.wordpress.com/2016/10/24/the-2016-rojava-social-contract-a-democratic-experiment-of-civil-and-social-rights-in-northern-syria/>
- Marsi, F. (2017). Amid War, Women Are Starting to Make a Mark on Syrian Politics. Dans *The Tahrir Institute for Middle East Policy*. Récupéré de <https://timep.org/syrias-women/peacebuilding/women-making-a-mark-on-politics/>
- McDonald, S. (2001). *Kurdish Women and Self-Determination: A Feminist Approach to International Law*. Californie: Mazda Publishers.
- Mohanty, C. (1995). *Under Western Eyes: Feminist Scholarship and Colonial Discourses*. Dans Mohanty, T., C., Russo, A. et Torres, L. (dir.). London: Routledge.
- Pavicic-Ivelja, K. (2016). The Rojava Revolution: Women's Revolution as an Answer to the Kurd Question. *West Croatian History Journal*, 11, 131-141. Récupéré de <https://hrcak.srce.hr/196080>
- Que se passe-t-il au Rojava? (2018, 30 janvier). Entrevue avec le Conseil démocratique kurde en France : Que se passe-t-il au Rojava? *Ballast*. Récupéré de <https://www.revue-ballast.fr/se-passe-t-rojava-entretien-conseil-democratique-kurde-france/>
- Radpey, L. (2015). The Kurdish self-rule constitution in Syria. *Chinese Journal of International Law*, 14(4), 835-841. doi: [10.1093/chinesejil/jmv057](https://doi.org/10.1093/chinesejil/jmv057)
- Ragbab, J. N., Rameier, L., et Siegel, M. (2017). *Mapping the Syrian Diaspora in Germany: Contributions to peace, reconstruction and potentials for collaboration with German Development Cooperation*. Université de Maastricht. Récupéré de <https://www.merit.unu.edu/publications/uploads/1487758705.pdf>
- Russell-Johnston, D. (2006). *Rapport de la Commission de la culture, de la science et de l'éducation de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe sur la situation culturelle des Kurdes*. Doc. 11006. Récupéré de <http://assembly.coe.int/nw/xml/XRef/X2H-XrefViewHTML.asp?FileID=11316&lang=fr>
- Samint. (2016, 12 juin). Le double combat de Sakine Cansiz : Abolition du patriarcat et autonomie du Kurdistan. Dans *Révolution Féministe*. [Blogue]. Récupéré de <https://revolutionfeministe.wordpress.com/2016/06/12/le-double-combat-de-sakine-cansiz-abolition-du-patriarcat-autonomie-du-kurdistan/>
- Schäfers, M., N. (2017). Jineology: from women's struggles to social liberation. Dans

- Roar Magazine*. Récupéré de <https://roarmag.org/essays/jineology-kurdish-women-movement/>
- Shahvisi, A. (2018). Beyond Orientalism: Exploring the Distinctive Feminism of Democratic Confederalism in Rojava. *Geopolitics*, 1-26. doi: [10.1080/14650045.2018.1554564](https://doi.org/10.1080/14650045.2018.1554564)
- Sheikho, K. (2017). Kurdish Women's Organizations: Awareness and Politics. Dans *Syria Untold*. Récupéré de <http://www.syriauntold.com/en/2017/04/kurdish-women%CA%BCs-organizations-spreading-awareness>
- Sheiki, M. (2017). Women's Activist: Rojava Laws a Dream Turned Reality. (N. Naassirri, trad.). Dans *Syria Untold*. Récupéré de <http://syriauntold.com/2017/03/women-rojava-laws-dream-turned-reality/>
- Schiller, B. (2019). Womens rights in Rojava. Dans *Heinrich Boell Foundation – Middle East*. Récupéré de <https://www.gwi-boell.de/en/2019/02/25/womens-rights-rojava>
- Siquiera de Miranda, S. (2015). *Women, Life, Freedom: The Struggle of Kurdish Women to Promote Human Rights* (Mémoire de maîtrise), Université de Londres. Récupéré de <https://sas-space.sas.ac.uk/6284/>
- Tammo, F. (2018). Divorce Boom in Rojava: Liberated or Second-Class Women? Dans *Syria Untold*. Récupéré de <http://syriauntold.com/2018/01/divorce-boom-in-rojava-liberated-or-second-class-women/>
- Tas, L. (2016). Stateless Kurds and their multiple diaspora. *IMI Working Papers Series*, 125, 1-21. Récupéré de <https://www.imi.ox.ac.uk/news/stateless-kurds-and-their-multiple-diaspora>
- Tas, L. (2017). The Influence of Diaspora Politics on Conflict and Peace: Transnational Activism of Stateless Kurds. *Transnationalism, Political Conflict, Justice and Gender (Middle East and Europe)*, 169-198. doi: [10.1007/978-3-319-32892-8_9](https://doi.org/10.1007/978-3-319-32892-8_9)
- Tavakolian, N. (2016). On the frontlines with the Kurdish female fighters beating back ISIS: Öcalan's Angels. Dans *Huckmag*. Récupéré de <https://www.huckmag.com/perspectives/reportage-2/kurdish-female-fighters/>
- Tax, Meridith. (2016). *A Road Unforeseen: Women Fight the Islamic State*. New York: Bellevue Literary Press.
- The Syrian Network for Human Rights. (2015). *The Most Significant Human Rights Violations by Kurdish Democratic Union Party and the Kurdish Self-Management Forces*. Récupéré de http://sn4hr.org/wpcontent/pdf/english/Violations_by_the_Kurdish_Self_Management_Forces_en.pdf

- Transnational Institute of Social Ecology. (2017, août). Colloque international. *The endless war on the patriarchal system. Actes du colloque, 2014 (s.d.), Rome (s. 1.)*. Récupéré de <http://trise.org/2017/08/11/femicide-the-endless-war-of-the-patriarchal-system/>
- TRT World. (2018). A brief history of peace attempts and failures in Syria. Dans *TRT World*. Récupéré de <https://www.trtworld.com/mea/a-brief-history-of-peace-attempts-and-failures-in-syria-21155>
- Tyagi, R. (2014). Understanding Postcolonial Feminism in relation with Postcolonial and Feminist Theories. *International Journal of Language and Linguistics*, 2(2), 45-50.
- Walby, Sylvia. Theorising Patriarchy, dans *Sociology*. Vol 23 No. 2 1989. 213-234. <https://doi.org/10.1177/0038038589023002004>
- Weiss, B. (2014). Kurdes de France: Nous sommes tous liés les uns aux autres. Dans *TV5 Monde*. Récupéré de <https://information.tv5monde.com/info/kurdes-de-france-nous-sommes-tous-lies-les-uns-aux-autres-2177>
- Williams. N. (2018). *Tentatives de solidarités féministes transnationales et postcolonialisme : regard sur les mobilisations anti-viol à Dehli* (Mémoire de maîtrise). Université du Québec à Montréal.